

PROCES-VERBAL DE L' ASSEMBLEE GENERALE

de la

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

Samedi 20 AVRIL 2024 à 9 Heures à la ROTONDE

à THAON LES VOSGES

ORDRE DU JOUR

- Accueil,
- Minute de silence pour tous nos amis disparus en 2023/2024,
- Questions posées par Monsieur NICOLAS, conformément à l'article 11 des statuts de la Fédération,
- Choix de la commission vote,
- Choix du bureau de l'Assemblée Générale,
- Rapport du Président de séance sur la gestion, la situation morale et les activités de la Fédération,
- Rapport de Monsieur Clément NOWAK, Directeur d'agence du cabinet In Extenso-Experts-comptables, sur les comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges clos le 30.06.23
- Bilan 2022/2023,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées et décisions à cet égard,
- Approbation des comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges,
- Affectation des résultats des deux services,
- Cotisations 2024/2025,
- Projet de budget 2024/2025,
- Dates d'ouverture et de fermeture 2024/2025,
- Remises des récompenses.

ACCUEIL DES PERSONNALITES ET BIENVENUE

PRESENTS :

- Monsieur Jacky DESBROSSE, Président de la Région Cynégétique du Grand-EST et Président de F.D.C. de la Marne,
- Monsieur Laurent MARCOS, Directeur Départemental des Territoires,
- Monsieur Benoît CLERC, Chef du Service Départemental de l'OFB,
- Monsieur Michel BALAY, Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Pisciculture des Vosges,
- Monsieur Jérôme THOMAS, Président de l'Association des Maires des Communes Forestières,
- Monsieur Jérémie JUSNEL, Commissaire aux Comptes,
- Monsieur Clément NOWAK, Directeur d'agence du cabinet In Extenso-Experts comptables,
- Monsieur Patrick MASSENET, Vice-Président de la FNC et Président de la Fédération de Meurthe et Moselle,
- Messieurs les Présidents de G.I.C et d'Associations, gardes particuliers et louvetiers.

EXCUSES / REPRESENTES :

- Monsieur Jean HINGRAY, Sénateur des Vosges, représenté par sa collaboratrice Mme Mathilde HINGRAY,
- Madame Valérie MICHEL - MOREAUX, Préfète des Vosges, représentée par Monsieur Laurent MARCOS, Directeur Départemental des Territoires,
- Monsieur François VANNSON, Président du Conseil Départemental des Vosges, représenté par Madame Sandrine PATARD, Conseillère Départementale,
- Monsieur Cédric HAXAIRE, Maire de THAON LES VOSGES, représenté par Monsieur François GRANVALLET, Maire délégué d'Oncourt,
- Monsieur Hervé HORNBECK et Madame Estelle GLATTARD, Directeurs d'Agence de l'O.N.F. Vosges Ouest et Vosges Est, représentés par M. Louis FAUTH,
- Monsieur Xavier MORVAN, Directeur Régional de l'OFB, représenté par M. Benoît CLERC,
- Monsieur Jérôme MATHIEU, Président de la Chambre d'Agriculture des Vosges, représenté par Monsieur Bernard VOIRIN,
- Monsieur Patrick NARDIN, Maire d'EPINAL, représenté par Denis HARPIN.

EXCUSES :

- Monsieur Daniel GREMILLET, Sénateur des Vosges,
- Monsieur Stéphane VIRY, Député des Vosges,
- Monsieur Christophe NAEGELEN, Député des Vosges,
- Monsieur Jean-Jacques GAULTIER, Député des Vosges,
- Monsieur David VALENCE, Député des Vosges,
- Monsieur Bruno HECKENBENNER, Directeur de la FRC,
- Madame Lynda BOUDJEMA, Directrice du Cabinet du Préfet,
- Monsieur Frédéric NAHON, Procureur de la République d'Epinal,
- Monsieur Dominique PEDUZZI, Président de l'Association des Maires des Vosges,
- Messieurs Germain BLAISE et Nicolas LALLEMAND, Co-Présidents des Jeunes Agriculteurs des Vosges,
- Monsieur Jean-Luc BRAUX, Président de la Coordination rurale,
- Messieurs les Présidents des Fédérations du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, de la Haute-Saône, de l'Aube, de la Meuse et de la Haute-Marne.

Au nom de la Fédération, je remercie vivement nos sponsors qui ont largement contribué à la réalisation de cette Assemblée Générale et à l'Exposition des Trophées, (je ne peux pas tous les citer mais vous les retrouverez au dos du « Chasseur Vosgien »).

Avant de poursuivre cette Assemblée Générale, je vais vous demander une minute de silence à la mémoire de nos amis qui nous ont quittés en 2023/2024 avec une pensée particulière pour Madame Nicole BRULEZ, grande bénévole à la Fédération et également Présidente de la chasse au féminin ainsi que pour M. Bernard COLTE, ancien Administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges sur le secteur 1.

Je vous remercie.

Je passe toute suite la parole à M. GRANVALLET représentant de M. Cédric HAXAIRE Maire de Thaon-Les-Vosges.

M. François GRANDVALLET remercie le Président et salue toutes les personnalités présentes.

« Bonjour à tous, Cher Ami,

Tout d'abord, je dois vous présenter les excuses de M. Cédric HAXAIRE, le Maire de la commune retenu par d'autres obligations et c'est avec un grand plaisir que j'ai accepté de le remplacer.

Félicitations à vous Monsieur le Président et à votre Conseil d'Administration pour avoir choisi ce lieu emblématique qu'est La Rotonde de Thaon Les Vosges pour votre Assemblée Générale 2024.

Félicitations aussi pour cette superbe Exposition de trophées qui se trouve dans la salle ronde.

Il est vrai que Thaon Les Vosges, en plus de sa situation géographique favorable, est une ville très dynamique sur le plan économique, culturel et sportif.

Une zone industrielle INOVA 3000 qui arrive à saturation et il suffit de passer sur la voie express pour en être convaincu.

Une activité sportive très développée où l'on y trouve deux stades, plusieurs terrains de tennis ainsi qu'une piscine plus le domaine des lacs ouverts en été, de nombreuses associations non sportives dans un autre domaine.

Il y a beaucoup d'autres projets en cours, entre autres, la réhabilitation de la friche de la BTT industrielle qui se trouve derrière nous, environ 60 hectares en étroite collaboration avec la communauté d'agglomération d'Epinal.

La ville va aussi construire un réseau de chaleur urbain qui desservira tous les bâtiments publics et habitats collectifs ainsi que les écoles de notre commune, la poursuite de

l'aménagement de la ville en renforçant le fleurissement afin que la commune de Thaon Les Vosges soit encore plus accueillante et agréable à vivre.

Je vous souhaite une bonne matinée de travail ainsi qu'une très bonne journée.

Je vous remercie pour votre attention. »

Réponse aux questions posées par M. Christophe NICOLAS :

Avant de commencer cette Assemblée comme à l'ordinaire, je vais un peu bouleverser l'ordre du jour afin d'apporter une explication nécessaire pour la suite de la séance et répondre aux 2 questions qui nous ont été posées par M. Christophe NICOLAS conformément aux Statuts et Règlement régissant les Assemblées Générales des Fédérations Départementales des Chasseurs.

Vous trouverez, ci-après, le scan du courrier de Monsieur Christophe NICOLAS :

Christophe Nicolas
2 rue de Mont
88 270 Derbamont



le 15/03/2024

Monsieur le président de la fédération des chasseurs des Vosges,

À la suite des réunions de plans de chasse réalisées ces dernières semaines sur le département des Vosges, les représentants de la fédération des chasseurs des Vosges, ont expliqué que le prix des bracelets de sangliers, chevreuils et cerfs allaient être diminués et que la taxe à l'hectare allait être augmentée.

Extrait du 3° SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE DES VOSGES

« La taxe à l'hectare est un dispositif de financement du montant des indemnisations de dégâts. Le département est découpé en 56 sous-massifs sur lesquels peut s'appliquer la taxe hectare de façon différentielle. Le calcul de la taxe hectare est basé sur la part « dégâts » de chacun des sous-massifs par rapport au montant total des dégâts du département. Cette part ramenée à la surface du sous massif permet de déterminer le coût « dégâts/hectare ». La surface totale utilisée est définie par BOIS + (PLAINE/5). Le sous-massif correspond à une unité de population Chevreuil, la taxe à l'hectare peut s'appliquer à plusieurs sous-massifs réunis en cas de conditions particulières définies par le Conseil d'Administration de la FDCV. »

« Méthode de calcul de la taxe hectare : Un curseur (montant minima/hectare) est voté annuellement en Conseil d'Administration de la FDCV et fixe le montant par hectare en dessous duquel le ou les sous-massifs n'y seront pas affectés. Une clé de répartition représentant la part « dégâts » de chacun des sous-massifs retenus par rapport au montant des dégâts de l'ensemble de ces sous-massifs est calculée puis appliquée au montant global de la taxe à percevoir et fixée au budget prévisionnel. Ce calcul permet de déterminer le montant (X) de la taxe à percevoir sur chacun des sous-massifs retenus. Ce montant X est ensuite réparti en 3 parts (X1, X2 et X3) :

Une part X1 représentant 40% du montant X pour les surfaces

Une part X2 représentant 10% du montant X pour les attributions Sanglier

Une part X3 représentant 50% du montant X pour les réalisations Sanglier Ces pourcentages pourront être modulés par le Conseil d'Administration.

La répartition des montants se fait ensuite aux plans de chasse du sous-massif.

Afin d'être au plus juste dans la répartition des montants, on utilise 3 clés appliquées à chacun des plans du sous-massif :

Une Clé C1 représentant la part « surface » du plan par rapport à la surface globale du sous-massif auquel il appartient

Une Clé C2 représentant la part « Attribution sanglier » du plan par rapport à l'attribution sanglier globale du sous-massif auquel il appartient

Une Clé C3 représentant la part « Réalisation sanglier » du plan par rapport à la réalisation sanglier globale du sous-massif auquel il appartient SDGC.

Le montant final (T) à percevoir par plan est égal à :

$$T = (X1 \times C1) + (X2 \times C2) + (X3 \times C3) »$$

À la suite de la consultation du 3^e SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE DES VOSGES, de la politique du pollueur/payeur que la fédération des chasseurs des Vosges souhaite mettre en place et que la baisse concerne uniquement le prix des bracelets de sangliers, chevreuils, cerfs, il en résulte deux questions :

1 Est-ce que la totalité de l'augmentation de la taxe à l'hectare pour la saison 2024/2025 peut être appliquée uniquement sur les clés C2 représentant l'attribution sanglier et C3 représentant la réalisation sanglier.

2 Est-ce que la formule de la taxe à l'hectare peut être modifiée de la façon suivante :

Une part X1 représentant 10% du montant X pour les surfaces.

Une part X2 représentant 20% du montant X pour les attributions Sanglier.

Une part X3 représentant 70% du montant X pour les réalisations Sanglier.

Ces pourcentages étant modulables par le Conseil d'Administration, il nous paraît opportun de modifier ces pourcentages des parts X1, X2 et X3, afin que la politique du pollueur/payeur prônée par la fédération chasseurs des Vosges prenne enfin tout son sens.

Comme prévu dans les statuts de la fédération des chasseurs des Vosges,

Article 11

91. Les adhérents de la fédération peuvent adresser des questions à l'assemblée générale.

92. Pour que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale, elles doivent être présentées par cinquante adhérents. Ceux-ci adressent la question, par courrier recommandé avec avis de réception, à la fédération départementale des chasseurs pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la fédération au moins vingt jours avant le jour de l'assemblée générale.

Merci de prendre acte de ces deux questions, d'y répondre et de les soumettre au vote lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 20/04/2024.

Veuillez agréer Monsieur Le président, mes salutations distinguées.

Cordialement

Christophe Nicolas

3/3

Réponse de Monsieur Frédéric TISSIER, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges :

Lors de différentes réunions de concertations organisées dans les secteurs, le sujet du financement des dégâts de gibier et la modification nécessaire cette année ont souvent été abordés. Je l'ai également évoqué dans mon édito du dernier « Chasseurs de l'Est », mais il semblerait que des incompréhensions subsistent sur le sujet. Je souhaite donc apporter tous les éclaircissements impératifs pour la suite de notre Assemblée Générale.

Pour rappel, en 2022, l'Etat s'était engagé à prendre en charge, dans le cadre du plan de résilience, l'augmentation du prix des denrées agricoles, augmentation liée à la crise Ukrainienne. C'est ainsi que notre Fédération avait touché une aide de 290 000€. En parallèle de cette prise en charge et pour faire suite aux accords nationaux passés entre FNC/Représentant des organisations Agricoles/Etat, Le Président de la République s'est engagé à un toilettage de la loi de 1968 sur l'indemnisation des dégâts dans les 3 ans et à apporter durant cette transition, une aide substantielle de 60 millions d'euros aux Fédérations, répartie en 25 millions en 2023, 20 millions en 2024 et 15 millions en 2025.

L'an passé, un budget dégâts déficitaire (-276 000€) vous avait été proposé et vous l'aviez voté et nous ne connaissions pas le montant de l'aide de l'Etat qui nous serait octroyée. Les critères utilisés pour la répartition des 25 millions en 2023 étaient simples et relativement similaires à ceux utilisés pour la détermination de la répartition du plan de résilience. Une somme de 580 000€ nous a été allouée ramenant le déficit prévisionnel à zéro et nous permettant de reconstituer la réserve obligatoire d'un an, que nous avons fortement épuisée ces 3 ou 4 dernières années beaucoup moins favorables. Je rappelle que la Fédération a toujours essayé de jongler entre impôt et épargne afin d'éviter le yoyo des financements demandés aux chasseurs. Pas toujours facile, mais jusque-là souvent réussi.

Durant l'année 2023, la Cour des Comptes a produit son rapport sur l'utilisation des fonds publics par les Fédérations. Rien de très négatif n'a été révélé, mais il a tout de même été rappelé que légalement, les finances destinées aux paiements des dégâts se doivent d'être issues au minima de 30% d'une part variable. Il n'en a pas fallu moins

pour que ce rappel législatif de 30% soit un nouveau critère utilisé pour la répartition de l'aide de l'Etat. Et cela, dès cette année.

Dans notre Département, les sources de financement des dégâts se composent comme ceci :

Une part fixe :

- Taxe au plan de chasse ou gestion (70 euros)
- Timbre Grand Gibier des validations départementales (30 euros)
- Montant des bracelets de marquage + prix matériel

Une part variable :

- La taxe hectare

Cette part variable oscille bon an, mal an, entre 24 et 29%, donc en dessous du seuil légal rappelé par la Cour des Comptes et surtout nécessaire pour obtenir l'aide de l'Etat. Cette aide cette année peut être estimée, et pour nous, serait de 460 000€. Cette somme est incluse au budget prévisionnel qui sera présenté tout à l'heure et permet d'avoir un résultat positif sans avoir à puiser dans les réserves et retomber dans l'illégalité d'une réserve de moins d'un an. Très positif pour notre Département. Une grande bouffée d'oxygène.

Etant dans une année plutôt clémente en ce qui concerne l'indemnisation des dégâts, nous aurions pu continuer comme les années précédentes et risquer la perte de ces 460 000€.

Le Conseil d'Administration a fait le choix de rechercher le moyen le plus adéquat et le plus soft pour augmenter la part variable, tout en apportant une bouffée d'oxygène aux finances de la plupart des sociétés ou adjudications et récompenser toutes les actions et efforts de ces dernières saisons.

Il s'est donc positionné de la façon suivante.

- Augmenter la part variable en passant le montant de la taxe hectare de 400 000€ à 500 000€ soit +100 000€ et bien sûr sans que cela n'impacte le modèle de calcul existant de la taxe, modèle utilisé depuis bientôt 20 ans et inséré dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.
- Diminuer la part fixe par le biais d'une baisse conséquente du prix des bracelets de marquage + prix matériel. Soit de 33 à 25€ pour les espèces chevreuil et chamois soit -8€, de 39 à 25€ pour les sangliers, soit -14€ et de 91 à 75€ pour les grands cervidés, soit -16€. La somme globale non perçue et laissée aux chasseurs pour cette année sera de 306 000€

⇒ En conséquence, le choix retenu par le Conseil d'Administration permet indiscutablement de faire passer la part variable à plus de 35%, ouvrant ainsi une marge de manœuvre et faire économiser aux chasseurs vosgiens la

somme de 306 000€-100 000€ soit 206 000€ auxquels on ajoute les 460 000€ d'aide de l'Etat. 666 000€ Ce n'est pas rien.

Bien sûr, le gain pour chacun ne sera pas forcément identique, il y a même des sous-massifs où la compensation ne sera pas suffisante. En effet, la répartition des dégâts est variable d'une année sur l'autre et quelques sous-massifs ont vu leurs dégâts fortement augmenter ou insuffisamment baisser. Mais quel que soit le modèle qui aurait été retenu, la situation serait la même.

En résumé, augmenter la part variable, baisser fortement la part fixe pour bénéficier des subsides de l'Etat et sans besoin de puiser dans la réserve fédérale reconstituée. Que peut-on faire de mieux ?

Question N°1

Répartir les 100 000€ d'augmentation de taxe hectare sur les 2 critères attribution et réalisation.

Réponse :

La méthode de calcul de la taxe hectare est intégrée au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et ne peut être modifiée au gré des envies de chacun. Cette méthode existe et est utilisée depuis près de 20 ans et son étude par la Cour des Comptes lors de l'audit 2022 de la Fédération n'a suscité aucune objection ou remarque. J'ajouterai que la méthode a fait quelques émules dans d'autres Départements et lors du congrès FNC en mars, plusieurs Fédérations nous l'ont encore demandé.

Découper le montant de la taxe à percevoir globalement reviendrait à mettre en place une deuxième méthode de calcul en parallèle de celle déjà existante et ce qui n'est absolument pas souhaitable. On ne travaille pas avec une tirelire, les sommes engagées sont considérables et nous devons justifier auprès de l'Administration chaque centime utilisé. Je ne vois pas quelle explication rationnelle on pourrait donner à la Cour des Comptes lors d'un prochain contrôle.

Question N°2

Modifier les clés de répartition

- Surfaces de 0,4 à 0,1
- Attributions de 0,1 à 0,2
- Réalisations de 0,5 à 0,7

Réponse :

Là encore, la méthode est dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et c'est le Conseil d'Administration de la Fédération qui fixe annuellement les clés de répartition.

Le système de calcul ayant une pérennité dans le temps, il n'est pas souhaitable de modifier les clés en fonction des besoins ou volonté de chacun.

Le Conseil d'Administration a fait le choix depuis longtemps de ne pas toucher ces critères car toutes les simulations faites lors de la mise en place de la méthode ont montré que l'on était sur le meilleur équilibre entre responsabilisation et solidarité sous-massif.

De plus, la politique Départementale mise en place depuis plusieurs années va dans le sens d'une politique de réduction ou à minima de maintien d'une population compatible avec le milieu. Faire porter la charge exclusive ou quasi exclusive sur les réalisations serait contre-productif et encourager la non-réalisation voire même l'absence de déclaration comme on l'observe de temps à autre. Une telle répartition limiterait aussi l'action possible de la Fédération aux seules attributions qui deviendraient alors de l'attribution forcée et non concertée comme ceci est le plus souvent le cas.

Pour aborder cette question et y répondre efficacement, j'ai effectué une simulation avec les 2 séries de taux. Simulation sur la taxe 2023, 2024 n'étant encore qu'en construction.

- Premier constat : la modification des taux ne modifie en rien la somme due en taxe hectare par le sous-massif. Seule la répartition évolue au sein du sous-massif.
- Deuxième constat : l'évolution des montants par plan est à la marge. Pour la taxe 2023, sur 1100 plans de chasse, 975 sont impactés pour moins de 100€ en plus ou en moins. Parmi ces 975, 836 pour moins de 50€ et 672 pour moins de 25€, prix d'un bracelet.
- Troisième constat : si cela revient à dire que l'on taxe le pollueur, de nombreux petits plans vont ruer dans les brancards car dès prélèvement, il y a sanction. Y compris parmi les signataires posant ces 2 questions. Ensuite, comment qualifie-t-on un pollueur ?
Celui qui tue beaucoup sans qu'il n'y ait forcément beaucoup de dégâts d'ailleurs ? Celui qui bénéficie ou profite, car forcément ça déborde par moment ? Et pourquoi pas celui qui loupe ? Pas facile.

En conclusion, modifier les taux diminuerait encore la part de solidarité et finalement contenterait probablement quelques-uns des demandeurs et mécontenterait beaucoup d'autres. D'ailleurs, peut-être demanderont-ils l'inverse l'an prochain.

Le Conseil d'Administration a donc décidé d'apporter comme cela vient d'être fait, une réponse aux 2 questions posées sans pour autant modifier ses choix initiaux respectant ainsi les dispositions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et s'est refusé comme les Statuts des Fédérations le lui permettent, de soumettre ces demandes aux votes durant cette Assemblée Générale aux motifs que ces prérogatives de choix et réflexions font parties des missions et devoirs qui lui sont confiés lors de son élection et qu'un système offrant une pérennité dans le temps et bien plus souhaitable et surtout intellectuellement acceptable qu'une modification à la marge ne satisfaisant qu'un faible nombre.

Je vous remercie pour votre écoute et espère avoir apporté un niveau de réponse suffisant à vos questions.

Mode de vote

Compte tenu de l'importance des décisions financières résultant de ces résolutions, nous avons fait le choix de faire un vote à bulletin secret.

Annonce de la fermeture des bureaux d'enregistrement.

Choix de la commission vote

Nous vous proposons la commission vote validée au Conseil d'Administration du 27/03/2024 :

M. Denis VAUTRIN,
Mme Marjolène ILLESTA,
M. Denis BRETON,
M. Franck FREMIOT,
Mme Valérie BAYARD,
M. Thierry LEGROS.

Choix du bureau de l'Assemblée Générale

Conformément à l'article 11 des statuts de la Fédération des Chasseurs des Vosges, je vous propose de désigner le bureau du Conseil d'Administration moins le Président, comme bureau pour l'assemblée générale.

M. Damien DURAND – Vice-Président plaine
M. Jean-Pierre BRIOT – Vice-Président montagne
M. Matthieu HAMMER – Trésorier
M. Michel THONNELIER – Trésorier adjoint
M. Romain NAPPE – Secrétaire

RESOLUTION N° 1 : Le choix du bureau de l'Assemblée Générale - **Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents (1821 pour et 0 contre).**

RAPPORT MORAL

Comme le prévoit le règlement régissant les Assemblées Générales des Fédérations, je vais procéder à la lecture du rapport moral.

Bilan Année 2023

L'année 2023 a été une année riche et chargée pour notre Fédération et je commencerai mes propos en remerciant l'ensemble de son personnel, le Conseil d'Administration, tous les bénévoles qui nous aident tout au long de l'année ainsi que l'ensemble de nos partenaires pour toutes les actions mises en œuvre durant cette année 2023.

➤ **Agrainage**

2023 marquée par la mise en place du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, signé en décembre 2022 et qu'il convenait de mettre en musique dans les meilleurs délais, notamment pour le volet agrainage de dissuasion, calqué par avance et précaution, sur les accords nationaux signés entre FNC/Représentants Agricoles et Etat. Je rappelle que l'agrainage de dissuasion était le point de discordance principal durant les 3 années de discussion du Schéma.

Pour pouvoir pratiquer cet agrainage dissuasif, il faut que chaque plan de chasse ou de gestion signe un contrat tripartite avec le propriétaire et la Fédération. Contrat matérialisant l'emplacement du linéaire d'agrainage et les conditions à respecter. La date butoir prévue pour l'acceptation de ces contrats étant le premier mars de chaque année, le premier trimestre a donc été un marathon pour la réception, le contrôle et l'acceptation de plus de 300 contrats.

Pour cette année de mise en place, un délai de tolérance jusqu'au 31 mars avait été demandé car il était bien compliqué d'obtenir certains accords, notamment avec les communes où un Conseil Municipal était souvent nécessaire pour statuer. Quelques difficultés ont été rencontrées, mais on peut dire que globalement l'objectif a été atteint pour cette première année sous contrats. Un petit bémol cependant, la demande en fin d'année de Madame la Préfète pour que soit répercutés les délais de retard d'arrivée des contrats sur la date de fin d'agrainage, et certains d'entre vous ont pu recevoir un courrier leur indiquant que l'arrêt de l'agrainage sur leur lot se ferait quelques jours avant la date du 15 décembre fixée en Commission Spécialisée « Dégâts de Gibier » du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Des contrôles sur le respect des conditions d'agrainage dissuasif ont été effectués tout au long de la saison par les agents de l'Office Français de la Biodiversité, l'Office National des Forêts, les louvetiers et les agents de développement de la Fédération. Quelques rappels ont été faits ainsi que quelques verbalisations ou procédures qui nous ont obligé à suspendre plusieurs contrats d'agrainage dissuasif pour 1 an.

Il faut bien comprendre qu'il n'est pas possible de laisser malmener ou galvauder ce dossier épineux que nous avons eu beaucoup de mal à gagner et qui est matérialisé dans des accords nationaux et les textes réglementaires associés. On se doit d'être irréprochables pour être crédibles.

Pour cette année 2024, de nouveaux contrats ont été formalisés avant le 1^{er} mars et ont pu être intégrés à la liste existante. Il en est de même pour les contrats restés en attente mais validés en 2023 après le 1^{er} avril. A l'heure actuelle, plus de 400 contrats d'agraineage dissuasif sont actifs dans le Département.

➤ **SDGC : mise à jour surface plan de chasse ou de gestion**

Autre volet très chronophage de la mise en place du Schéma, la mise en conformité des surfaces nécessaires pour l'obtention d'un plan de chasse ou de gestion passées au minimum à 30 hectares boisés ou 60 hectares mixtes (plaine et bois) d'un seul tenant. Environ 130 plans existants devaient ou doivent être modifiés pour ne pas disparaître et déjà plus de la moitié ont trouvé une solution ou passé des accords. Ce travail de restructuration vient s'ajouter aux dossiers territoires déjà en traitement et nous avons dû glisser une partie d'équivalent temps plein vers le service territoire pour épauler notre spécialiste. Je rappelle que cette année sera la dernière année d'attribution pour ces territoires non conformes au SDGC et que ceux-ci seront obsolètes au 1^{er} janvier 2026. Une relance sera faite auprès de ces territoires à l'été 2024 pour une mise en conformité.

➤ **Dégâts de Gibier**

Sur le front des dégâts de gibier, la campagne 2022/2023, s'étalant pour rappel du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 a été plutôt propice et on a vu une baisse conséquente de l'indemnisation des dégâts bruts passant de 1,57 million la campagne précédente à 901350 € pour celle-ci. L'objectif du Schéma a été atteint et il faut maintenant veiller à la conservation d'un niveau d'indemnisation sous la barre du million d'euros. Élément essentiel également pour le calcul de l'aide de l'Etat aux Fédérations, les surfaces détruites sont de l'ordre de 660 hectares, niveau bien inférieur aux 2200 hectares de 2019, année de référence.

Les 30% de baisses demandées sur 3 ans sont d'ores et déjà atteintes et même largement dépassées. Pour la nouvelle campagne dégâts 2023-2024, nous avons craint le pire lors des premiers mois de juillet à octobre 2023 car la remontée des dégâts était sensible. Les bons prélèvements de la dernière saison cynégétique avec un niveau identique à la saison précédente (environ 9500 sangliers) ont bien ralenti cette hausse et sous réserve d'une période de semis catastrophique sur les semaines à venir, nous devrions avoir une nouvelle plutôt rassurante quant au résultat final. On peut se risquer à dire que nous serions là aussi sous le seuil de l'objectif fixé dans le Schéma Départemental.

Ces résultats positifs ne sont pas le fruit du hasard, mais la résultante d'un travail de tous ces 3 ou 4 dernières années et d'une volonté affichée de retrouver un équilibre

entre la population de sangliers et le milieu. Les moyens mis en place, suivis des populations de sangliers, agrainage dissuasif, protections des cultures et accroissement des prélèvements avec notamment 3 années de gratuité d'une partie des dispositifs de marquage ont permis de rétablir cet équilibre qu'il nous faut absolument maintenir, même si l'on sait que c'est difficile tant qu'il existe des paramètres influents et pas toujours contrôlables.

Au cours de cette année 2023, nous avons rencontré les représentants des organisations agricoles à plusieurs reprises et il convient de souligner que si nos objectifs diffèrent de par nature, les échanges restent courtois et plutôt constructifs. J'en veux notamment pour preuve la fixation des barèmes des denrées agricoles qui se font de manière concertée et respecte nos accords existants depuis plusieurs années.

Courant 2023, une demande d'intégration des jeunes agriculteurs au sein de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage a fait l'objet d'un accord de tous les membres de cette Commission et un siège leur a été attribué. Pour conserver l'équilibre de la composition, la Fédération des Chasseurs s'est vu attribuer également un siège supplémentaire. Des réunions de suivi, avec feuille de route, ont été mises sur pied à la demande de Madame la Préfète et durant lesquelles sont regardés les indicateurs mis en place pour le suivi du SDGC. Ces réunions vont se poursuivre cette année avec une première prévue en Juin 2024.

De plus, les accords nationaux signés en mars 2023, concrétisés par la traduction réglementaire promulguée en décembre 2023, sont accompagnés d'une boîte à outils « Sanglier » qu'il va falloir étudier dans les semaines et mois qui viennent afin d'en extraire éventuellement les moyens adaptés à notre Département. Je peux simplement vous dire qu'à l'heure actuelle, l'utilisation possible de la chevrotine n'a pas été retenue. La possibilité de pratiquer la chasse du sanglier en avril/mai dans des conditions très précises et strictes a fait l'objet d'une modification de l'arrêté d'ouverture/fermeture de la chasse 2023/2024. L'objectif étant de permettre aux chasseurs d'intervenir lors de problèmes sur des semis et limiter ainsi l'action des louvetiers très souvent controversée.

➤ **Point Forestier**

Pour la partie forestière, on peut également dire que les réunions régulières avec l'Office National des Forêts mises en place en 2022 se sont poursuivies tout au long de l'année 2023 et que les communes forestières et les représentants des forêts privées ont été intégrés. Le représentant de la Direction Départemental des Territoires y est également présent. Ces réunions sont extrêmement constructives et permettent de traiter de nombreux problèmes en amont et qui sinon seraient vecteurs de conflits ou d'incompréhensions comme par le passé. Ces relations plus apaisées sont propices aux discussions et réflexions constructives permettant l'élaboration des plans de chasse et la préparation des propositions d'arrêté fourchettes mini/maxi dans les meilleures conditions. En 2023, comme en 2022, les 1100 plans de chasse ont pu être traités sur une journée avec des accords totaux. Il en est d'ailleurs de même pour cette saison

2024/2025. Ceci permet également de respecter le timing extrêmement serré avec tous les délais légaux liés à la prise des arrêtés préfectoraux indispensables à l'ouverture anticipée au 1^{er} juin.

2023 a également été marquée par un fort rapprochement national entre la FNC et l'ONF, afin de conclure un protocole d'accord dans le même ordre d'idée que celui conclu avec le monde agricole en mars 2023. Celui-ci vient d'être signé début 2024 et à l'heure où j'écris ce rapport, nous attendons la traduction de ces accords au niveau Régional et Départemental. Cet accord visant exclusivement les forêts domaniales. Une réunion spécifique avec les délégataires et l'Association des Chasseurs en Forêt Domaniale sera organisée à l'issue des rencontres Régionales ONF/FDC prévues durant ce mois d'avril. Une information complémentaire sur ces accords sera également faite sur le site de la Fédération dès que possible.

➤ **Eco-contribution**

Changeons de registre pour aborder un autre volet d'activité de la Fédération qui lui aussi se veut très chronophage mais porteur de subsides non négligeables et à même d'apporter un regard nouveau sur la chasse et les chasseurs. Je veux parler de l'éco-contribution et de ses nombreux dossiers initiés par nos services. Pas moins de 5 nouveaux dossiers ont été proposés par la FDCV en 2023/2024 pour un montant global de 146 456.80 euros. Ces dossiers seront détaillés dans le rapport d'activité.

Dans le cadre de cette éco-contribution, on ne peut faire abstraction du dossier « J'aime la Nature Propre » initié par la Fédération Nationale et relayé par le biais des Fédérations Régionales qui ont assuré la coordination vers les Fédérations Départementales. Cette opération préparée depuis juin 2023, ayant fait l'objet d'une médiatisation forte par le biais des chaînes télévisées, des radios et des réseaux numériques s'est déroulée ce printemps, les 15,16 et 17 mars.

Dans la France entière, pas moins de 92 FDC ont participé pour 3200 points de collecte avec 140 000 participants dont 40 000 enfants. 16 000 m³ ramassés qui représentent la bagatelle de 160 semi-remorques ou 1 terrain de football rempli sur 1,6 mètres de hauteur. D'autres fédérations de sports de plein air se sont associées à l'opération ce qui montre que le partage de la nature peut se faire de concert et non dans le conflit permanent.

Pour notre département, ce sont 25 points de collecte pour 91 m³ ramassés pesant 19,5 tonnes. 3 écoles sensibilisées. Participation de 640 adultes et 256 enfants. Pas mal pour une première, même si dans les Vosges, nous organisons déjà des opérations de ce type chaque année (Lac de Bouzey, Tourbière de Lispach, confluence Moselle-Moselotte ...)

Cette opération Nationale sera reconduite dans les années qui viennent.

➤ **Affaires juridiques : Attaques multiples des arrêtés**

2023 a été également une année chaude en matière d'attaques multiples des arrêtés ministériels et préfectoraux par les Associations de Protection de la Nature telles que « Oiseaux Nature », LPO, Aspas ou One Voice. Beaucoup de temps et d'argent investi dans la défense de dossiers injustement attaqués et sans fondement réel si ce n'est une aversion voire une haine profonde de la chasse et des chasseurs.

Notre département n'a pas été épargné et beaucoup de temps a été passé en échanges de courriers et de mails, à rédiger des mémoires, rencontrer ou entendre les avocats nationaux et/ou départementaux et pour finir à assister à des séances au Tribunal sans que notre voix puisse s'exprimer. Rappelez-vous l'attaque portée en 2022 sur les espèces Alouette des Champs, Bécassine des Marais et Vanneau Huppé. Cela s'est soldé par une annulation de l'arrêté portant ouverture/fermeture de la chasse 2022/2023. Si cela peut sembler désuet car portant sur un arrêté obsolète, il n'en reste pas moins que ce résultat se reporte sur les arrêtés suivants et pour 2023, non content de ce résultat, ce sont 18 espèces qui ont été attaquées par « Oiseaux Nature ».

Heureusement, le Tribunal Administratif n'a pas retenu le caractère d'urgence et la chasse n'a pas été suspendue. En mars de cette année, le Tribunal a statué sur le fond et donné raison à Madame la Préfète. Seules les espèces Vanneau Huppé et Alouette des Champs ont été interdites à la chasse, résultante du jugement de l'attaque 2022. Merci aux associations spécialisées tel le Club National des Bécassiers et son antenne Départementale, pour l'aide apportée dans ces dossiers et la rédaction de mémoires en défense spécifique. Une petite victoire pour les chasseurs, car d'une part, on sait par avance qu'une nouvelle attaque sera systématiquement portée sur l'arrêté en préparation pour cette campagne 2024/2025 et d'autre part, parce qu'il est fort de constater que lorsque le Préfet ou la Fédération perdent, ils sont systématiquement condamnés à verser des dommages aux APN mais aussi de prendre en charge les frais de justice alors que quand l'inverse se produit, les APN s'en tirent sans aucun versement. 2 poids, 2 mesures.

On pourrait également en dire autant de nos instances nationales en charge du contrôle de légalité qui mettent en place des plateformes citoyennes d'expression, mais qui n'en retiennent que ce qu'elles veulent bien retenir. On l'a vu avec les 2 requêtes lancées par notre Fédération Nationale, requêtes visant les APN, leur fiscalité et domiciliation et qui, malgré un plébiscite citoyen bien loin devant les autres requêtes mentionnées sur la plateforme, se sont faites retoquées par les pseudos « choisisseurs ». Une belle preuve de plus d'impartialité vis-à-vis du monde de la chasse.

Pour revenir sur les attaques des APN auprès du Tribunal Administratif ou autres et comme on le dit depuis plusieurs années, chaque fois que nous devons défendre un dossier, il faut des chiffres. Seules les données comptent et nous devons systématiquement apporter les preuves à nos argumentaires. Pour ce faire, la FNC a initié depuis plusieurs années, la création d'une base de données gigantesque, regroupant l'ensemble des données disponibles dans les Fédérations (comptages,

prélèvements...]). Toutes ces données sont en cours de montée en charge et standardisation et il conviendra aux Fédérations de pouvoir les utiliser pour produire les mémoires en défense lors des attaques au TA. Chacun comprendra également combien il est important de bien remplir les tableaux demandés de temps à autre et notamment ceux contenus dans les carnets fournis avec les plans de chasse et/ou de gestion.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges, comme bon nombre de ces homologues voisins, a également fait le choix en 2023 d'adhérer à ISNEA, l'Institut Scientifique Nord Est Atlantique. Son objectif est de mettre en œuvre des études et des programmes de recherche scientifique de haute valeur afin de mieux comprendre le fonctionnement écologique et la biologie des organismes vivants, dans le but de promouvoir une gestion durable des espèces et des habitats naturels eu égard aux réglementations européennes et aux conventions internationales en matière de conservation de la biodiversité.

➤ **Radar de comptage**

De plus, nous avons en 2023 reçu les premiers résultats extrêmement précieux du RADAR de comptage installé fin 2022 dans le Haut-Rhin. Ce RADAR fait partie des 7 déjà installés France entière et le Grand Est va bénéficier de 3 nouveaux RADAR financés à moitié par la FNC dans le cadre du dossier national RADAR et à moitié par le Conseil Régional Grand Est. Ce programme est prévu sur 3 ans et je profite de leur présence pour remercier Jacky DEBROSSE, Président de la FDC 51, Président de la FRC GE et Conseiller Régional Grand Est ainsi que Patrick MASSENET, Président de la FDC54 et Vice-Président de la FNC pour leur implication forte dans ce dossier et sans qui, nous n'aurions probablement pas obtenu autant.

Pour finir, il a été décidé au Conseil d'Administration de juin 2023 de la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est, de mettre en œuvre des comptages par carrés STOC/SHOC suivant le protocole spécifique avec 6 carrés STOC et 6 SHOC par Département. Les formations au protocole ont été données aux techniciens et agents de développement pour les Vosges et les premières séries de comptages ont commencé ce printemps.

Espérons simplement que tous ces investissements humains et stratégies mises en place permettront, dans un avenir proche, de contrer aisément toutes ces attaques par des apports de données indiscutables.

➤ **Sécurité : formation décennale**

Passons au volet sécurité à la chasse. Depuis 2020, les chasseurs se doivent d'effectuer une formation de rappel des règles de sécurité à la chasse. Cette formation appelée formation décennale doit être faite tous les dix ans et se fait par des tutoriels que l'on retrouve sur internet.

La Fédération a initié cette formation depuis début 2023 et plus de 4000 liens pour se connecter ont été envoyés aux chasseurs du Département. Aujourd'hui, 1600 porteurs de permis ont passé cette formation et ont ou vont retrouver trace de cette formation sur leur volet de validation annuel et/ou par la réception d'un certificat de passage de la formation. En 2024, nous allons continuer cette incitation à passer la formation au plus tôt de manière dématérialisée et voir ensuite l'organisation probable de sessions physiques pour les personnes « allergiques » au numérique ou dans l'impossibilité de se connecter.

➤ **SIA : Système d'Information sur les Armes**

Le SIA ou coffre-fort d'armes numérique. En 2023, nous avons fait le forcing afin que chaque détenteur d'arme(s) et de permis de chasser ouvre son compte de coffre-fort numérique afin d'être raccord avec la législation sur les armes. Le report de la date butoir au 31 décembre 2024 ne doit pas faire oublier cette obligation. Pour les personnes qui auraient déjà ouvert un compte et dont les armes ne seraient pas remontées, il est impératif de le faire dans les 6 mois après l'ouverture du compte. En cas de difficultés pour la création de votre compte, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de l'accueil de la Fédération afin d'obtenir une aide gratuite.

➤ **Education / sensibilisation à l'environnement**

L'éducation à la nature avec intervention dans les écoles s'est poursuivie tout au long de cette année 2023 et plus de 1360 enfants ont pu bénéficier des interventions de nos ambassadeurs de la nature.

Opération haies également en partenariat avec le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture pour un linéaire qui atteint aujourd'hui plus de 100kms. Nous avons d'ailleurs au tout début de ce mois d'avril effectué le re-plant du 100 000ème arbre avec l'ensemble des partenaires et une participation exceptionnelle de notre Président National Willy SCHRAEN qui nous a promis de revenir lors d'une prochaine Assemblée Générale.

➤ **Communication**

En 2023, un accent particulier a été mis sur la communication fédérale. Le site Internet et sa page Facebook ont été toilettés et une mise à jour et un suivi de l'information sont effectués quasi quotidiennement. 18 Flashinfo ont été lancés pour les informations prioritaires. Les publications « Chasseur Vosgien » et « Infos'chasse88 » ont été distribuées comme à l'habituel.

➤ **Modernisation de la Fédération**

Pour terminer ce rapport moral reprenant toutes les actions mises en œuvre pour la chasse Vosgienne, je vais évoquer le départ volontaire à l'été 2023 de Kévin HARROUARD, notre CDD recruté au service « agents de développement » et qui a souhaité retourner chez lui en Mayenne. Nous avons accueilli en remplacement, Théo LAFOSSE, apprenti en alternance et qui jongle brillamment entre école et fédération.

Avec l'arrivée des nouvelles applications nationales de gestion des Fédérations, notamment la messagerie et le nouveau guichet unique dès cette année, il devenait urgent de renouveler le parc et le réseau informatiques. Devant l'obsolescence de notre système informatique avec notamment un serveur approchant les 15 ans et les problèmes de plus en plus fréquents de pannes, nous avons d'ores et déjà effectué ces changements dès ce début d'année 2024. Un plan d'investissement régulier va être étudié afin d'éviter les achats massifs dans les années futures.

Nous étudions également un plan d'investissement et de prévisions de travaux importants pour la partie immobilière de la Fédération. Comme pour l'informatique, aucun investissement régulier n'était prévu sur le bâtiment. On était plutôt dans le coup par coup et la réparation au besoin, souvent coûteuse voire impossible avec le respect des normes. Un bâtiment très vieillissant, ne répondant plus tout à fait aux normes d'accueil, d'écologie, d'électricité, d'énergie, de chauffage etc...

Un patrimoine qu'on ne peut pas continuer à délaissier au risque d'une dévalorisation élevée dans un secteur artisanal et commercial. Aussi, nous avons lancé en 2023, des études de faisabilité par le biais d'un Cabinet Conseil et des plans de travaux et de financement ont été élaborés. Investissement conséquent de 300000€ en plusieurs phases avec bien entendu recherche de subventions et financements. L'étude a d'ailleurs fait l'objet d'une subvention du Conseil Régional. Nous aurons l'occasion d'en reparler tout au long des prochains mois.

Nous avions également en projet d'acquérir une extension jouxtant à la Fédération, mais malheureusement, les tractations plutôt bien engagées au départ se sont soldées par la négation, cette extension faisant partie d'un lot multiple, elle n'a pu être soustraite de celui-ci.

Je vous remercie de votre attention et je passe maintenant la parole à Romain NAPPE, Secrétaire du Conseil d'Administration pour la lecture du rapport d'activité.

RAPPORT D'ACTIVITE

➤ Gestion des espèces chassables

- Situation du Grand Gibier dans les Vosges en 2023/2024 :

Espèce Cerf (*Cervus elaphus*) :

En 2022/2023, 1995 grands cervidés ont été réalisés contre 1864 l'an passé. Les attributions étaient en hausse avec 2831 bracelets contre 2706 en 2022/2023, en raison d'éléments d'actualités déjà présents les années précédentes (différents plans de relance forestiers, contexte climatique, crise de scolytes). Ces prélèvements en hausse montrent l'implication des chasseurs dans l'accompagnement des forestiers pour un meilleur équilibre sylvo-cynégétique. Avec un pourcentage de réalisation de 70%, la répartition de ces prélèvements est la suivante : 487 cerfs, 691 biches, 817 faons. On observe ainsi une réalisation satisfaisante de l'espèce CERF, à l'exception du massif de Rambervillers/Charmes où les populations ont fortement diminué.

Espèce Chevreuil (*Capreolus capreolus*) :

Avec une attribution en légère augmentation (12368) par rapport à 2022/2023 (12205), suite aux opérations de reboisement comme pour le cerf, le nombre de chevreuils prélevés dans les Vosges montre une relative baisse avec 8974 chevreuils déclarés réalisés, soit un pourcentage de réalisation de 72% (contre 9153 la saison précédente). Une attention particulière vous est demandée afin de réaliser et mettre une pression plus forte de chasse sur les parcelles en reconstitution forestière.

Espèce Chamois (*Rupicapra rupicapra*) :

A l'image des saisons précédentes, les niveaux de prélèvements nous indiquent que la population de chamois est en forte baisse. Avec 54 réalisations sur 93, soit un taux de prélèvement de 58%, et une baisse de plus de moitié d'animaux prélevés par rapport à cinq saisons en arrière, c'est révélateur d'une situation de l'espèce très préoccupante traduisant une situation d'effondrement de la population. Nous devons réagir, comprendre et admettre que notre responsabilité est engagée pour garantir la pérennité de l'espèce en tenant compte de la présence régulière du lynx. Pour cela, les attributions pour la saison à venir ont été divisées par deux et des nouvelles modalités de gestion vont être mises en place (chasse uniquement à l'approche et à l'affût, préconisation de tir d'un pourcentage de chevreaux).

A noter que le suivi de la population, par indice pédestre, suivi des poids et mesure de la patte arrière, se poursuivra sur les communes de Saint Maurice Sur Moselle et Bussang, en partenariat avec les départements voisins (68, 70 et 90). Les premiers résultats pourront être analysés au printemps prochain.

Espèce Sanglier (*Sus scrofa*) :

Les prélèvements de sangliers se situent à des niveaux identiques à la saison dernière avec quasiment 9400 sangliers réalisés en 2023/2024, pour une attribution de 13466 animaux.

La continuité des efforts des années passées ont permis d'atteindre nos objectifs départementaux de retour à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Toutefois, il faut rester vigilant par secteur pour assurer une corrélation entre bonne santé financière et sérénité des relations avec nos partenaires agricoles et forestiers. Notons qu'il subsiste quelques zones où les populations et le montant de dégâts doivent encore diminuer afin de retrouver une situation optimale pour tous. Dans ces territoires, agissons dans le bon sens.

- **Situation du Petit Gibier dans les Vosges en 2023/2024 :**

Les chiffres présentés ne sont pas définitifs (le retour des carnets de prélèvement n'étant pas complet), mais nous pouvons observer une légère baisse globale des prélèvements de petit gibier, hormis pour les canards colvert et les pigeons. A noter, comme l'a présenté le Président dans son rapport moral, et suite aux différentes attaques des arrêtés d'ouverture, le vanneau huppé et l'alouette des champs ne sont plus chassables dans notre département. Nous avons vraiment besoin de vos retours de prélèvements sur toutes les espèces chassables afin de défendre au mieux la chasse et la préservation de ces espèces.

- **Suivi des Indices de Changement Ecologique :**

3 indices sont suivis pour étudier l'impact et l'évolution des populations de CERF :

- L'indice d'abondance (indices nocturnes),
- L'indice de performance (suivi de la masse corporelle des faons prélevés à la chasse),
- L'indice de pression multi-spécifique sur la flore (Indice de consommation).

Depuis 2023, la FDC88 a repris toute la partie logistique et l'organisation de ces Indices Nocturnes dans toutes les zones à enjeux du PRFB (Plan Régional Forêt-Bois) du département des Vosges, soit sur les sous-massifs suivants :

- 8A-8B-8D (Rambervillers-Charmes),
- 10A (Massif du Donon),
- 11B (Ban de Laveline – La Croix aux Mines),
- 12B (Ban sur Meurthe - Le Valtin),
- 13D (La Bresse - Ventron),
- 5E (Fontenoy-le-Château) : n'est pas classé en zone à enjeux mais est à surveiller.

A la sortie de l'hiver, ce dossier ICE mobilise 4 salariés de la Fédération pour la partie administrative et technique, soit : l'organisation de ces comptages, le contact des

différents partenaires (ONF, OFB, Forêts privées, Louvetiers, etc), la recherche des participants chasseurs, la transmission des informations aux mairies et aux centres de gendarmeries, et enfin, la récolte et l'analyse des données, en rédigeant notamment des comptes rendus complets dits « tableaux de bord ».

Voici les données récoltées pour la saison 2022-2023 :

- 479 bénévoles mobilisés,
- 201 sociétés de chasse concernées,
- 29 circuits réparties sur plus de 100 communes vosgiennes,
- Plus de 2600 km parcourus,
- Plus de 57 000 ha de forêts concernées,
- Plus de 320 heures de travail des 4 salariés FDC88,
- La rédaction de 5 rapports d'expertises qui sont utilisés pour diriger les décisions d'attribution des plans de chasse de la saison 2023-2024 pour l'espèce CERF.

Pour ce qui concerne le suivi des Indicateurs de Changement Ecologique, réactivés au printemps 2022, ils ont de nouveau été poursuivis cette année et financés en partie par le dispositif d'éco-contribution. La Fédération a pris en charge, en partenariat avec l'ONF, le CRPF et les GIC, l'organisation des indices nocturnes du cerf sur les secteurs à enjeux du Plan Régional Forêt-Bois, ainsi que sur un nouveau secteur autour de Fontenoy le Château. Les résultats des comptages, associés aux relevés d'indice de consommation et au poids des faons de cerf qui sont maintenus, pourront révéler une tendance de l'état d'équilibre des populations de cerf avec leur milieu naturel au-delà d'un minimum de trois années de suivi.

En parallèle, la FDC88 continue d'organiser avec l'aide précieuse des administrateurs, des GIC, des sociétés de chasse et des chasseurs, le suivi par comptage aux phares des populations de lièvre au printemps et à l'automne. Ce n'est pas moins de 74 circuits qui sont réalisés dans 18 GIC, sur 237 communes, avec le plaisir de voir de plus en plus de lièvres chaque année.

➤ **Dégâts de gibier**

Le Président vous a présenté de nombreux éléments dans son rapport moral à ce sujet, nous allons donc juste reprendre les chiffres clés :

- Pour 2022/2023, nous avons indemnisé environ 901.000€ de dégâts bruts aux agriculteurs contre 1.575.000€ en 2021/2022 soit une baisse de plus de 674.000€. Cette baisse s'explique par la baisse des dégâts réels expertisés sur le terrain mais aussi principalement par la baisse des barèmes d'indemnisation de plus de 30% en moyenne par denrée, qui n'est qu'un simple retour « à la normale » suite à l'augmentation qui avait été observée un an auparavant et qui était directement liée au début de la guerre en Ukraine. Le nombre de dossiers enregistrés a également baissé, comme les dégâts sur le terrain, passant de 1151 à 926 dossiers.

- Pour cette saison 2023/2024, nous enregistrons à ce jour environ 600 dossiers ouverts dont 60% sont déjà clôturés et payés définitivement pour un montant de 303.000€ (70.000€ de moins par rapport à la saison dernière à la même date). Il ne reste plus que les dégâts de semis de maïs qui commencent à arriver et de pertes de foin liées aux dégâts de cet hiver et de ce printemps à enregistrer. Nous devrions donc avoir un niveau d'indemnisation encore en baisse cette saison ou à l'équivalent en fonction des barèmes qui seront fixés en fin d'année pour l'ensemble des récoltes 2024.
- Nous vous recommandons vivement de poursuivre, comme chaque année, la mise en place de clôtures de protection autour des semis de pois et de maïs en partenariat avec vos exploitants agricoles. La preuve n'est plus à apporter, cet outil de prévention est un moyen efficace dès lors qu'il est utilisé à bon escient et avec un bon entretien.

En 2023, plus de 110.000€ de matériel ont été mis à disposition des chasseurs gratuitement et 80.000€ le seront en 2024.

Afin d'encourager et récompenser les efforts efficaces des territoires de chasse, une convention de subvention pour la pose, la surveillance et l'entretien des clôtures électriques à l'hectare protégé existe depuis 2015. A ce titre, en 2023, ce sont 63 territoires de chasse vosgiens qui ont bénéficié au total de 24.500€ de subvention pour 2600Ha contractualisés.

Les formulaires de demande de matériel ou de subvention des clôtures sont téléchargeables sur notre site internet et tous les territoires adhérant au contrat de services fédéral et à un GIC peuvent y prétendre.

Le travail de recrutement de nouveaux estimateurs s'est poursuivi en 2023 avec la formation de 2 candidats estimateurs « généralistes » prairies et grandes cultures. Cette phase de recrutement n'est par ailleurs pas terminée alors si vous êtes intéressés et motivés, prenez contact avec les services de la Fédération.

Suite à la cessation d'activité de deux autres estimateurs, l'effectif actif n'a pas évolué et reste ainsi à 11 personnes réparties sur l'ensemble du département.

Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur précieuse collaboration et le temps consacré à cette activité pas toujours facile.

Au-delà des actions fédérales, nos services ont suivi et mis en place la nouvelle réglementation nationale qui a évolué depuis le 1^{er} janvier dernier, modifiant notamment les seuils d'indemnisation permettant ainsi aux agriculteurs de cumuler les petits dégâts sur l'année afin d'atteindre un minimum de 150€ et ainsi obtenir une indemnisation de la totalité de leurs dégâts.

Cette nouvelle réglementation a également mis en avant un retard technologique en matière de traitement des dossiers apportant ainsi des évolutions informatiques majeures en termes de télédéclaration et téléexpertise. Les logiciels nationaux de la FNC ont donc fait peau neuve pour prendre en compte ce point réglementaire et nos services ont commencé la formation des estimateurs à l'utilisation de nouveaux outils d'expertise comme des tablettes connectées. L'utilisation de drones étant la prochaine étape.

➤ **Dossier enquête de territoire**

Vous pourrez retrouver toutes les données et avancées sur ce sujet dans le bilan de la Commission Territoire dans le fascicule « Le Chasseur Vosgien - n°20 ». A retenir que ce dossier occupe quasiment un salarié et demi sur l'année et que nous sommes à 460 territoires traités avec le logiciel de cartographie et de suivi des baux de chasse.

➤ **Guichet unique : validation permis de chasser**

Pour notre Fédération, toutes périodicités confondues, nous avons 6 003 validations qui ont été réalisées, dont 5 873 annuelles, contre 6 007 validations annuelles la saison précédente.

Nous pouvons toujours constater une érosion du nombre de validations annuelles depuis quelques années. Cette saison encore nous avons 134 validations de moins par rapport à l'année dernière.

La tendance est toujours à 61% de validations nationales et 39% de validations départementales.

42% des chasseurs ont réalisé leur validation en ligne, dont 82% en « e-validation » permettant l'impression directe du titre à domicile.

A compter de la prochaine campagne 2024/2025, le logiciel qui permet de faire les validations se modernise. Pour le chasseur qui effectue sa validation en ligne, il devra, dans un premier temps, créer son compte avec une adresse mail et son numéro d'identifiant avant de pouvoir faire sa commande. Les modalités et des tutos seront consultables sur notre site internet et le personnel de la Fédération en charge des validations se tiendra à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Concernant l'assurance responsabilité civile chasse proposée par notre partenaire Terrassur, elle rencontre toujours autant de succès. Associée à la validation du permis de chasser, elle a été souscrite par 3 495 chasseurs, représentant un peu plus de la moitié des validations annuelles.

➤ **Actions environnementales**

De nombreux projets et actions ont été menés par la FDC88 au cours de l'année 2023, vous pourrez les retrouver dans les bilans des différentes commissions dans « Le Chasseur Vosgien – n°20 ». Certains vous ont été présentés plus en détails par le Président dans son rapport moral, voici quelques chiffres clés à retenir :

- Haies : 10000 arbres plantés, soit 10km de linéaire de haies en partenariat avec le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture et la Direction Départementale des Territoires. Le dispositif est renouvelé pour 2024 (dépôt des dossiers avant fin mai).
- Education/ sensibilisation à l'environnement :

- 4 animations grand public et une trentaine d'animations scolaires dont des opérations de plantation de haies dans les écoles, soit plus de 2500 personnes sensibilisées,
- 6 journées de chasse à Tignécourt avec les chasseresses, les jeunes chasseurs, les associations spécialisées, une délégation des Ardennes et nos bénévoles,
- Eco-contribution :
 - Projet « J'aime la Nature Propre » : 2 sites en 2023 (Bouzey et la confluence Moselle/Moselotte) réunissant plus de 300 personnes pour 1,5 T de déchets ramassés,
 - Projet « Hirondelles » : 5 écoles mobilisées pour améliorer les connaissances et les habitats (construction de nichoirs, pose de bacs à boue, végétalisation des cours d'école et pose d'hôtels à insectes),
 - Projet « Suivi de la Bécasse des Bois » : 80 bécasses des bois, 27 bécassines des marais et 6 bécassines sourdes baguées par nos 2 techniciens. La troisième phase en cours de finalisation a permis de prospecter la totalité du département et de recenser un grand nombre de nouveaux sites de baguages,
 - Projet « Ecolynx » : 2 soirées-débat organisées avec le réalisateur du film LYNX, ainsi qu'une sortie dans le Jura pour participer à des reprises de chevreuils dans le cadre du suivi scientifique, ainsi que de nombreux articles de sensibilisation.

➤ **Anti-braconnage**

L'année 2023 a été synonyme d'évolutions au sein des effectifs du Service Terrain de la Fédération. En effet, en avril, Kévin HARROUARD a été embauché afin de venir en renfort de nos deux agents de secteur. A l'issue de son contrat qu'il n'a pas souhaité renouveler, c'est Théo LAFOSSE, étudiant vosgien en Certificat de Spécialisation « Technicien Cynégétique » qui l'a remplacé en alternance. Il apporte ainsi du sang neuf au sein du service !

Dans la continuité des années précédentes, des partenariats étroits ont été tissés avec la Gendarmerie Nationale, la Fédération Départementale de Pêche des Vosges, l'Office National des Forêts, le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité et le Parquet d'Epinal afin de permettre une efficacité accrue en termes de contrôles et de gestion des procédures en matière de police de la chasse. Ces collaborations ont notamment permis de mettre en place plusieurs opérations communes, notamment lors de contrôles d'actions de chasse ou de surveillance des zones de brame du cerf.

Sur l'année 2023, ce ne sont pas moins de 105 journées qui ont été consacrées à la surveillance anti-braconnage et à la police de la chasse aboutissant à 34 procédures et avertissements qui ont été établis par nos services dans le cadre des différentes constatations d'infractions. Le respect des clauses du Schéma Départemental de Gestion

Cynégétique (agrainage et respect des plans de chasse et de gestion) reste, comme chaque année, une priorité du service et a fait l'objet de plusieurs constatations d'infractions.

➤ **Formations**

- Formations et examens du permis de chasser : 245 candidats ont été répartis lors des 5 sessions organisées en 2023 – 130 candidats ont été reçus.
- Formation « chasse accompagnée » : 20 candidats à la chasse accompagnée et 33 accompagnateurs formés en deux sessions.
- Formation « réglementation et sécurité » : 39 personnes formées en deux sessions sur le site de Tignécourt.
- Formation « chasse à l'arc » : 36 personnes initiées lors de deux sessions.
- Formation « garde-chasse particulier » : 23 personnes ont été formées à la FDC88.
- Formation « piègeur agréé » : 32 formés en deux sessions.
- Formation « hygiène de la venaison » : 36 personnes ont été formées lors d'une session.

Cela représente environ 75 journées consacrées à ces formations (sans prendre en compte le suivi administratif et le temps nécessaire pour la préparation de ces journées). Nous tenons à remercier toutes les structures et tous les bénévoles qui interviennent lors de ces formations et qui nous ont permis de les réaliser en toute sécurité et en respectant les règles sanitaires.

➤ **Sanitaire**

- Trichine : pour la saison 2023/2024, 225 sangliers ont été analysés, tous négatifs.
- SAGIR : 2 animaux ont été récoltés en 2023 pour des problèmes pulmonaires.
- Maladie d'Aujeszky : pour rappel, il s'agit d'une maladie mortelle pour les chiens et transmise par les sangliers. Deux cas ont été identifiés cette saison fin décembre, dans le secteur Nord-Ouest d'Epinal. Il est important de faire remonter immédiatement les suspicions de cas à la FDC88 (fortes démangeaisons du chien avec un état qui se dégrade très vite), afin de sensibiliser les chasseurs autour sur les risques et la prévention à mettre en place (éviter les chiens trop mordants, limiter les contacts des chiens sur les carcasses de sanglier, ne pas donner d'abats ou de viande crue aux chiens). Des études sont en cours au niveau national, il n'y a pas de vaccin homologué pour les chiens, mais des campagnes de vaccination sont effectuées avec vaccin spécifique, nous vous invitons à vous rapprocher de votre vétérinaire qui vous conseillera.

Nous vous rappelons les gestes élémentaires de prévention sanitaire, notamment le port de gants jetables pour vous prémunir des zoonoses (leptospirose, véhiculée par les ragondins, échinococcose, Lyme...).

➤ **Divers**

- SIA : environ 50 personnes reçues à la FDC88 pour l'aide à la création du compte.
- Carnet de suivi des battues : il sera disponible à la vente à la FDC88, au prix de 5€, lors de la distribution des bracelets fin mai.
- Communication numérique : comme évoqué par le Président, le site internet de la FDC88 et la page Facebook ont été toilettés. Ainsi, il y a eu pour 2023, quasiment 50000 visiteurs sur notre site internet et 1200 abonnés sur la page Facebook qui ont pu voir et partager les 110 publications faites dans l'année.
- Suivi des affaires juridiques : 4 rencontres sur l'année avec notre avocat pour traiter 14 affaires. 2250€ de transactions civiles ont été demandées. De plus, nous venons d'avoir le retour de deux affaires importantes, l'affaire du braconnage de sangliers lors d'un reportage de France 3, MM. LECOMTE et FRANCOIS ont été définitivement condamnés, ainsi que l'affaire de la manifestation des agriculteurs à la FDC88 en 2019 avec une condamnation à indemniser les dégâts provoqués.
- Dossier venaison : l'étude est cours de finalisation, nous vous tiendrons informés dès que possible des résultats et des actions envisagées.

Pour conclure ce rapport d'activité, je terminerai en remerciant, au nom du Président et du Conseil d'Administration, l'ensemble du personnel de la Fédération pour son implication forte dans toutes les actions menées et pour la réussite de celles-ci.

Je vous remercie pour votre écoute attentive.

RESOLUTION N° 2 : Adoption du rapport moral et d'activité du Président - **Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents (1821 pour et 0 contre).**

COMPTES 2022/2023 DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

Monsieur Matthieu Hammer, trésorier de la Fédération remercie l'ensemble des personnes présentes, le conseil d'administration et les salariés de la Fédération et donne la parole à Monsieur Clément NOWAK, Directeur d'agence du cabinet In Extenso-Experts-comptables pour la présentation des comptes.

- **COMPTES DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES**
- **COMPTE DE RESULTATS ET BILAN 2022/2023 :**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter les comptes de votre association pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

Ces comptes se caractérisent par :

- Un total de **charges de 3 031 016 €** ;
- Un total de **produits de 3 342 545 €** ;
- Un résultat d'ensemble bénéficiaire à hauteur de **311 529 €**

Pour rappel, le résultat prévisionnel 2023 avait été projeté à un déficit de 393 201 €.

CHARGES DE L'ASSOCIATION

S'agissant des charges de votre association, elles se décomposent comme habituellement entre le SERVICE GENERAL et le SERVICE DEGATS DE GIBIER avec :

- 1 189 k€ de charges pour le SERVICE GENERAL ;
- 1 842 k€ de charges pour le service DEGATS DE GIBIER.

Concernant les charges du SERVICE GENERAL, 1 189 036 €, des variations significatives sont constatées sur les achats de « **petits équipements** », les « **frais d'analyses** » ou encore les « **Catalogues et imprimés** ». Ces postes sont tous en lien avec des projets de biodiversité (financés par l'éco-contribution). Ces charges sont donc absorbées par une contrepartie dans les produits du SERVICE GENERAL grâce aux subventions FNC Eco-contribution.

Les charges du SERVICE GENERAL restent principalement composées :

- Des **charges de personnel pour 437 514€**, représentant environ 37 % des charges du service, qu'il convient de compléter avec les charges fiscales liées aux salaires de 14 486€ ;

Pour rappel, votre association n'étant pas soumise à la TVA, il est appelé une taxe sur les salaires qu'elle paie à ses salariés. L'association bénéficie toutefois d'un abattement annuel d'environ 22 500 € sur cette taxe.

- Des **services extérieurs** pour **22 %** des charges du service, soit **266 214€**, Ils comprennent les dépenses pour **l'entretien des locaux et des matériels**, les **frais de réunions, de déplacements et de formations** (permis de chasser), les **honoraires**, les **frais postaux et de téléphone**, les **dépenses liées à la communication** et, enfin, les **cotisations versées à la FNC et à la FRC** ;
- Des **achats** à hauteur de **14 %** des charges du service, incluant notamment les **fournitures administratives**, le **matériel de sécurité** et de formation, les **consommations d'énergie** (chauffage, l'électricité, le carburant) mais surtout **des aménagements cynégétiques pour 66 143€** à eux seuls ;
- Des **dotations aux amortissements des immobilisations et des provisions pour dépréciation de valeurs mobilières de placement pour 136 k€**.
Ce poste reste porté, comme en 2022, par la dépréciation des obligations souscrites par l'association en raison de la hausse des taux sur les marchés et de la dépréciation générale *de facto* des marchés obligataires. *Ces dépréciations, comptabilisées par prudence, ne constituent pas en soi le fait que les obligations ne seront pas remboursées à l'association à leur échéance mais traduisent seulement la baisse de leur valeur de négociation sur les marchés financiers à la date du 30 juin 2023.*
- Des **autres charges de gestion**, enfin, à hauteur de 10 % des charges du service, **soit 114,6 k€** et qui correspondent aux **subventions octroyées aux diverses associations cynégétiques**, au **contrat d'assurance RC collectif proposé dans le cadre du guichet unique** et **les autres frais liés aux projets de biodiversité** (encore une fois subventionnés par l'Eco-contribution).

Concernant les charges du Service DEGATS DE GIBIER, 1 841 980€ au total, elles sont composées :

- Des **achats à hauteur de 71 % des charges du service**, soit 1 318 k€. Ils regroupent principalement **les indemnisations de dégâts de gibier pour un montant de 1 165 398€** (contre un prévisionnel projeté à 1 400 000€), **des achats pour le plan de chasse pour 45 267€** (tels que les bracelets et les carnets de prélèvement) et **des achats de clôtures pour 96 699€** ;
- Des **services extérieurs pour 8 % des charges du service**, soit 131,6 k€. Ils comprennent notamment **les honoraires et frais de déplacements des estimateurs** pour 81 655€ et **des frais postaux et de téléphone pour 10 493€** (envoi des bracelets par courrier et retour des postes de clôture pour réparation)

Les postes de charges restants sont quant à eux, essentiellement des charges de structure liées au fonctionnement du service « dégâts » et affectées selon les clés de répartition. On constate cette année **une légère augmentation des charges de personnel affectée au service ; c'est dû à un réajustement des clés de répartition** concernant les temps consacrés par chaque salarié dans les missions de ce service.

PRODUITS DE L'ASSOCIATION

S'agissant des produits de votre association, ils se décomposent également entre le SERVICE GENERAL et le service DEGATS DE GIBIER avec :

- 1 278 k€ de produits pour le SERVICE GENERAL ;
- 2 064 k€ de produits pour le service DEGATS DE GIBIER.

Concernant les produits du SERVICE GENERAL, 1 278 358€, ils sont issus :

- Des **produits de gestion pour un total de 730 010€, soit 57 %** des recettes du service.
Ils comprennent les **cotisations, adhésions et vignettes fédérales**, ainsi que les **souscriptions à la « RC Chasse » des adhérents ;**
- Des **subventions perçues, à hauteur de 314 043€.**
Elles sont versées **majoritairement par la FNC, pour un montant de 148 923€,** y compris les subventions des projets de biodiversité (Eco-contribution) **ainsi que par le Conseil Départemental, à hauteur de 58 431€** (partenariat).
- **Des ventes, pour 7 % des produits du service,** soit pour un total de **84 483€** et qui incluent **les contrats de services, les frais de dossier du guichet unique et d'autres ventes et prestations diverses ;**
- Des **transferts de charges pour 14 388€.**
- Des **produits financiers, enfin, pour 5 315€.**

Les projets de biodiversité ont contribué au résultat de l'association sur l'exercice à hauteur de :

- **69,43 k€** pour les projets déjà attribués sur l'exercice précédent ;
- **113,5 k€** pour les nouveaux projets de l'exercice.

*Concernant ces projets, **des fonds dédiés ont été constatés à la clôture de l'exercice** à hauteur de **35,41 k€**. Ils correspondent aux charges liées aux projets acceptés qui n'ont pas été réalisées au cours de l'exercice et qui restent donc à utiliser sur les prochains exercices dans le cadre des projets attribués.*

S'agissant des produits du service DEGATS DE GIBIER, 2 064 187€, ils se composent :

- **Des ventes, représentant 80 % des recettes du service, soit 1 646 662 €.**
Elles comprennent les **ventes de plans de chasse**, la **taxe à l'hectare**, les **ventes de timbre grand gibier** et la **contribution territoriale**.

- **Des subventions, pour un peu moins de 362 k€.**
On retrouve, comme aux exercices précédents, **la subvention de compensation de péréquation « dégâts »** reversée par la FNC **pour un montant de 70 729€.**
On constate également **le versement de l'aide de l'Etat de 291 157€**, reçu dans le cadre de la convention conclue en décembre 2022 afin d'assurer le financement des surcoûts des dégâts de gibier pour la partie liée à l'augmentation des cours agricoles à la suite du conflit en Ukraine.

- **Des produits financiers**, enfin, pour un montant **de 54 178€.**

BILAN DE L'ASSOCIATION

Le total du bilan de l'association s'élève à 7 010 775€ à la clôture de l'exercice.

Avant affectation du résultat,

- Les réserves du service DEGATS DE GIBIER s'élèvent à 1 654 521€.
- Les réserves du SERVICE GENERAL s'élèvent, elles, à 2 253 777€.

Il vous est proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos au 30 juin 2023 soit après affectation du résultat :

- Les réserves du service DEGATS DE GIBIER s'élèveront à 1 876 728€ (bénéfice de 222 207€) ;
- Les réserves du SERVICE GENERAL s'élèveront, elles, à 2 327 239€ (bénéfice de 89 322€, dotation de 15 860€ dotés aux réserves immobilisées).

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Président remercie Monsieur Clément NOWAK et passe la parole à Monsieur Jérémy JUSNEL, commissaire aux comptes qui donne la lecture de son rapport sur l'exercice 2022/2023 et son rapport spécial sur les conventions réglementées et décisions à cet égard.

Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes présenté par Monsieur Jérémy JUSNEL, Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2022/2023.

Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées et décisions à cet égard.

RESOLUTION N° 3 : Approbation des conventions visées à l'article L612-5 du Code de Commerce - **Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents (1821 pour et 0 contre).**

RESOLUTION N° 4 : Approbation des comptes de l'exercice 2022/2023 et quitus au trésorier - **Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents (1821 pour et 0 contre).**

RESOLUTION N° 5 : Affectation du résultat positif du « service général » aux « autres réserves » pour un montant de 89 321,87€ de l'exercice 2022/2023 - **Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents (1821 pour et 0 contre).**

RESOLUTION N° 6 : Affectation du résultat positif du « service dégâts de gibier » aux « autres réserves » pour un montant de 222 207,23€ de l'exercice 2022/2023 - **Votée à bulletin secret et adoptée à 1701 pour et 120 contre.**

RESOLUTION N° 7 : Dans le bilan du service général, reclassement des réserves immobilisées aux réserves disponibles pour 15 859,30€ de l'exercice 2022/2023 - **Votée à bulletin secret et adoptée à 1766 pour et 55 contre.**

LES COTISATIONS 2024/2025

DISPOSITIFS DE RECETTE POUR LE FINANCEMENT DES DEGATS

RESOLUTION N° 8 : Maintien du montant du timbre Grand Gibier à 30€ - **Votée à bulletin secret et adoptée à 1800 pour et 21 contre.**

RESOLUTION N° 9 : Augmentation du montant de la taxe hectare à 500 000€ - **Votée à bulletin secret et adoptée à 1721 pour et 100 contre.**

RESOLUTION N° 10 : Approbation du malus à 50 000€ - **Votée à bulletin secret et adoptée à 1636 pour et 185 contre.**

VIGNETTE FEDERALE

RESOLUTION N° 11 :

- Augmentation de la vignette fédérale à 97,66€, (dont 0,30€ pour la Fondation Nationale des Habitats).
- Maintien de la vignette fédérale à 45€ pour un permis de 9 jours.
- Maintien de la vignette fédérale à 23€ pour un permis de 3 jours.

Votée à bulletin secret et adoptée à 1780 pour et 41 contre.

ADHESION OBLIGATOIRE DES BENEFICIAIRES DE PLAN DE CHASSE & CONTRIBUTION PLAN DE CHASSE

RESOLUTION N° 12 : Maintien du montant de l'adhésion obligatoire à 66€ - **Votée à bulletin secret et adoptée à 1820 pour et 1 contre.**

RESOLUTION N° 13 : Maintien du montant de la contribution plan de chasse à 70€ - **Votée à bulletin secret et adoptée à 1820 pour et 1 contre.**

RESOLUTION N° 14 : Diminution du prix matériel des bracelets à 3€ - **Votée à bulletin secret et adoptée à 1820 pour et 1 contre.**

RESOLUTION N° 15 : Diminution du montant des cotisations fédérales par bracelet :

- Sanglier : 22€ soit un total de 25€,
- Chevreuil : 22€ soit un total de 25€,
- Cerf : 72€ soit un total de 75€,
- Chamois : 22€ soit un total de 25€.

Votée à bulletin secret et adoptée à 1819 pour et 2 contre.

RESOLUTION N° 16 : Montant du prix du bracelet Sanglier à 25€ en cas d'attribution complémentaire - **Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents à 1698 pour et 123 contre.**

RESOLUTION N° 17 : Maintien du montant des cotisations « contrat de service » :

- 0,10€/HA de bois
- 0,09€/HA de plaine
- 1,23€/HA ou KM d'eau

Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents (1821 pour et 0 contre).

RESOLUTION N° 18 : Maintien du montant des frais de dossier guichet unique à 2€ pour les validations départementales annuelles ou temporaires (porté à 5€ pour les validations nationales, conformément aux décisions du Congrès de la FNC) - **Votée à bulletin secret et adoptée à 1802 pour et 19 contre.**

RESOLUTION N° 19 : Maintien du tarif de l'assurance proposée par la Fédération à 21€ dont 3,50€ de frais de gestion reviennent à la Fédération - **Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents (1821 pour et 0 contre).**

PROJET DE BUDGET 2024/2025 : Clément NOWAK, Directeur d'agence du cabinet In Extenso-Experts-Comptables

Le budget présenté affiche :

- Un résultat déficitaire de 30 816€ au global,
- Un résultat déficitaire de 56 192€ pour le SERVICE GENERAL
- Un résultat bénéficiaire de 25 376€ pour les DEGATS DE GIBIER.

Pour rappel, il n'est pas tenu compte dans l'exercice du budget prévisionnel de votre association **des charges et des produits en rapport avec les projets de biodiversité**, subventionnés par les fonds d'Eco-contribution. Leur valorisation à plus d'un an à l'avance reste complexe et le rattachement aux exercices comptables très incertains.

La plupart des postes de charges des deux services ont été reconduits suivant le budget 2023/2024 et le réalisé de 2022/2023.

Concernant le SERVICE GENERAL, voici quelques points à noter au niveau des charges :

- Les effets de l'inflation toujours en cours, ont été traduits par une augmentation du budget liée aux consommations électriques ;
- Les « fournitures administratives » ainsi que les « tenues et vêtements » ont été revues à la hausse au global pour 5 000 €, au vu des réalisations en 2022/2023 ;
- Dans le cadre du partenariat « subventions plantations de haies » avec le Conseil Départemental, le montant des dépenses a été revu à la baisse pour être en cohérence avec le budget de la campagne 2023/2024 qui s'établit à 40 000€ ;
- Les frais de maintenance ont été positionnés pour un montant de 10 000€, soit une hausse de 1 000€ par rapport au budget 2023/2024 ;
- Une légère baisse est envisagée pour le poste « frais d'analyses » par rapport au réel de 2022/2023, retraité des effets des projets de biodiversité ;
- Le poste « Autres cotisations » a été augmenté de 2 000€ par rapport au budget 2023/2024 soit une charge prévisionnelle à 25 000€ ;
- Les charges de personnel ont été positionnées compte tenu de la masse salariale envisagée et des évolutions réglementaires connues à ce jour ;
- Le calcul de l'impôt sur les sociétés a été évalué sur la base des produits financiers escomptés pour l'association ;
- Les dotations aux amortissements des immobilisations ont été modélisées sur la base des travaux de rénovation qui vont être réalisés sur le bâtiment de la Fédération (Isolation, changement chaudière/fenêtres...), soit une charge prévisionnelle de 60 245€ ;

Concernant les produits du SERVICE GENERAL :

- Les **contrats de services** et les produits divers n'apportent pas de remarque particulière. Ils sont basés sur l'exercice antérieur. Il a été par ailleurs décidé de maintenir les tarifs de l'ensemble des cotisations. Nous avons juste une légère baisse sur « les frais de dossier du Guichet Unique » au vu de la baisse constante des validations chaque année.
Il a été seulement anticipé une légère baisse sur « les frais de dossier du Guichet Unique » au vu de l'érosion des validations chaque année.
- Une augmentation est anticipée dans le budget concernant la cotisation fédérale selon l'indexation à la suite du communiqué de la FNC à hauteur de +2.5% pour 2024/2025 ;
- Une augmentation d'environ 2 000€ a été prise en compte concernant les ventes des assurances concernant les validations du permis de chasser selon la campagne en cours de 2023/2024 ;
- Les inscriptions à la formation du permis de chasser ont été positionnées à hauteur de 7 500€ soit une augmentation de 2 500€ par rapport au budget 2023/2024.
- Comme chaque année les subventions liées à la réforme du permis de chasser sont anticipées dans les comptes prévisionnels :
 - o La compensation de péréquation à hauteur de 40 345€ destinée au service dégâts ;
 - o La répartition de fonds de la FNC de 73 000€ attribuée pour 42 616€ au service général (le reliquat de 30 384€ allant au dégâts) ;
 - o La compensation par la FNC de la perte des permis temporaires et bi-départementaux à hauteur de 33 201€ pour le service général ;

Les produits prévisionnels du SERVICE GENERAL sont donc positionnés à hauteur de 963 317€ pour un total de charges prévisionnel de 1 019 509€, soit un résultat prévisionnel déficitaire de 56 192€.

Concernant le service DEGATS DE GIBIER, les charges prévisionnelles sont estimées à 2 097 998€.

La majeure partie sont relatives au fonctionnement du service et restent directement liées à leur affectation via la clé de répartition depuis le SERVICE GENERAL.

Les autres postes de charges comprennent :

- Les indemnisations des dégâts de gibier pour 1 400 000€.
Le montant est identique au budget 2023/2024. Son maintien est lié à une approche prudente face à une augmentation éventuelle de la population des sangliers due aux fruits forestiers plus importants sur 2023/2024 ;
- Les honoraires et frais de déplacements des estimateurs sont appréhendés dans le budget pour un total de 147 000€. Ils restent indexés sur le montant des indemnisations soit identique au budget 2023/2024 ;

- Les achats pour le plan de chasse sont positionnés pour un montant de 50 500€ ;
- Les achats des clôtures pour un montant total de 80 000€ sont reconduits pour les mêmes montants que le budget 2023/2024 ;
- Les subventions « clôtures » sont budgétées pour 25 000€, soit une baisse de 5 000€ par rapport au réalisé 2022/2023.

Les produits du service DEGATS DE GIBIER sont estimés à 2 123 374€.

- Les recettes sont inscrites à hauteur de :
 - 836 000 € pour les dispositifs de marquage et récupération des frais de plans de chasse. Le budget 2023/2024 était de 1 142 425€, mais il a été décidé une baisse du prix du bracelet et du prix matériel pour la campagne 2024/2025 ;
 - 500 000€ pour la taxe à l'hectare soit une augmentation de 100 000€ par rapport au budget 2023/2024 ;
 - 50 000€ pour le malus, soit 25 000€ de plus que l'année passée ;
 - 69 000€ pour les timbres départementaux Grand Gibier, soit une baisse par rapport au budget 2023/2024 au vu de l'érosion des validations chaque année ;
 - 77 000€ pour la contribution territoire.

Il convient de noter également qu'il a été anticipé, sur le budget 2024/2025, la deuxième tranche de subvention de l'Etat prévue par le « plan pluriannuel » pour venir en aide aux Fédérations de chasse quant à l'indemnisation des dégâts de gibier. Pour 2024/2025 c'est une recette de 469 245€ qui est anticipée.

Compte tenu de ces éléments, le budget présente un résultat prévisionnel bénéficiaire de 25 376€ pour le service dégâts.

Le budget présenté affiche donc, pour rappel :

- Un résultat déficitaire de 30 816€ au global,
- Un résultat déficitaire de 56 192€ pour le SERVICE GENERAL
- Un résultat bénéficiaire de 25 376€ pour les DEGATS DE GIBIER.

RESOLUTION N° 20 : Approbation du projet de budget 2024/2025 - **Votée à bulletin secret et adoptée à 1820 pour et 1 contre.**

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE

Les dates que nous allons soumettre à votre approbation sont des propositions que nous avons demandé à la dernière Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

- Ouverture générale : 15 SEPTEMBRE 2024
- Fermeture générale : 28 FEVRIER 2025

GROS GIBIER

Sanglier :

Chasse individuelle et silencieuse du 01/06/2024 au 28/02/2025
Chasse en battue uniquement en plaine du 01/08/2024 au 31/08/2024
Chasse en battue du 01/09/2024 au 31/01/2025
Chasse en battue du 01/02/2025 au 28/02/2025 pour tous les sous-massifs sauf les 11A, 11B, 12B, 13B, 13C, 13D, 13E, 13F et 13G.

Rappel : en plaine = en plaine ou dans les boqueteaux d'une surface inférieure à 15 hectares non attenants à un autre massif boisé.

Cerf :

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf, uniquement pour les détenteurs d'un bracelet cerf mâle, du 01/09/2024 au 30/09/2024
Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf du 01/10/2024 au 28/02/2025
Chasse en battue du 15/10/2024 au 31/01/2025
Chasse en battue du 01/02/2025 au 28/02/2025 pour tous les massifs sauf les 10 - 11 - 12 & 13.

Chevreuil :

Chasse individuelle et silencieuse du brocard du 01/06/2024 au 14/08/2024
Chasse individuelle et silencieuse du 15/08/2024 au 28/02/2025
Chasse en battue du 15/09/2024 au 31/01/2025
Chasse en battue du 01/02/2025 au 28/02/2025 pour tous les massifs sauf les 10 - 11 - 12 & 13.

Chamois :

Chasse individuelle et silencieuse du 01/09/2024 au 28/02/2025
Suppression de la chasse en battue

PETIT GIBIER

Sur tout le département :

Rappel : Pour les espèces faisan commun et obscur, perdrix grise, lièvre d'Europe et lapin de garenne, seuls les détenteurs d'une attribution dans le cadre du plan de gestion petit gibier, peuvent les chasser.

- **Faisans (commun, obscur) :**

Coq : tous les jours du 15/09/2024 au 31/01/2025

Poule : tous les jours du 15/09/2024 au 30/09/2024

- **Faisan vénéré :**

Tous les jours du 15/09/2024 au 31/01/2025

- **Perdrix Grise :**

Tous les jours du 15/09/2024 au 30/09/2024

- **Perdrix Rouge :**

Tous les jours du 15/09/2024 au 31/01/2025

- **Lièvre :**

Tous les jours du 12/10/2024 au 27/10/2024

- **Lapin de garenne :**

Tous les jours du dimanche 15/09/2024 au 28/02/2025

POUR LES OISEAUX DE PASSAGE : se référer à l'arrêté ministériel.

RESOLUTION N° 21 : Adoption des propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse - **Votée à bulletin secret et adoptée à l'unanimité des présents (1821 pour et 0 contre).**

REMISE DE RECOMPENSES

MEDAILLES D'HONNEUR DE LA FÉDÉRATION :

Cette année les médailles d'honneur sont remises par les administrateurs de chaque secteur.

Monsieur SAUCE Gérard pour ses 57 ans de permis, représenté par Monsieur RENARD Jacky.

Monsieur ZAMARON Bernard pour ses 64 ans de permis et son investissement pour le monde de chasse en tant que Président du GIC, Lieutenant de louveterie, Formateur au Permis de chasser, Piégeur...

Monsieur COLIN Gilbert pour ses 64 ans de permis.

Monsieur PETITJEAN Denis pour ses 55 ans de permis.

Monsieur VILLEMIN Daniel pour ses 64 ans de permis.

Monsieur PIERRE André pour ses 56 ans de permis.

Monsieur BERTRAND Jacques pour ses 60 ans de permis.

Monsieur LAMONTAGNE Aimé pour ses 64 ans de permis.

Le Président passe la parole à Monsieur Damien DURAND et Madame Corinne BARNET pour la remise des prix des concours photos.

Monsieur Damien DURAND prend la parole et remercie les sponsors pour les lots offerts.

Les lauréats du vote du jury fédéral : (Couteaux offerts)

- Mammifère de notre département : Monsieur Pascal LASSAUCE avec l'écureuil « N'appuyez pas sur le champignon »
- Oiseau de notre département : Monsieur Thibaut PIERRE avec la bécassine des marais « Le reflet de ma cousine »
- Scène de chasse : Monsieur Lionel MOUGEL avec la chienne Brimbelle « Approche sur les crêtes »

Les lauréats du vote Facebook : (Jumelles offertes)

- Mammifère : Monsieur Florian FERCIOT avec le cerf « Brâme 2022 »
- Oiseau : Monsieur Pascal LASSAUCE avec la pie-grièche écorcheur
- Scène de chasse : Madame Amélie GEORGES avec le chien « Fox terrier en action de chasse »

Le Président passe la parole à Mme Sandrine PATARD, Conseillère Départementale.

« Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, Monsieur le Président, merci pour ton invitation et la bonne tenue de cette Assemblée Générale. C'est toujours un plaisir d'être parmi vous lors de cette Assemblée où j'ai plaisir de représenter Monsieur François VANNSON, Président du Conseil Départemental, retenu par d'autres engagements et n'a pas pu se trouver parmi nous aujourd'hui mais je partage ce plaisir mais également parce que je partage cette passion, cette belle passion qu'est la chasse déjà depuis plus de 25 ans, depuis très longtemps et d'ailleurs je salue les nouvelles chasseresses dont une la petite demoiselle de l'accueil de la Fédération de Chasse qui vient d'obtenir son permis et bravo, bravo à elle encore. Nous sommes de plus en plus et c'est vraiment très appréciable. Les chasseurs sont les garants d'un certain art de vivre, en contact avec la nature tout en contribuant au maintien de l'équilibre entre faune, flore et activité humaine.

Le Conseil Départemental est très satisfait du partenariat avec la Fédération de Chasse et l'ONF concernant la gestion du lot de chasse de Tignécourt et où des formations sécurité en battue y sont pratiquées et la gestion de la production forestière de manière innovante en contribuant à la mise en valeur touristique du site. Le département s'engage à mettre à disposition des agents et les locaux de la Maison de la Nature de Tignécourt. De plus, une formule d'aide à la plantation de haies est proposée par le Conseil Départemental en partenariat avec la Fédération de Chasse, la Chambre Départementale d'Agriculture et la Direction Départementale des Territoires qui contribue à la variété et à la richesse des paysages ruraux mais aussi au maintien de la Biodiversité.

Nous remercions tous les chasseurs, les partenaires, pour leur implication et leur engagement en faveur de la chasse responsable et bien sûr Monsieur TISSIER, les Administrateurs, les Directeurs, l'ensemble du personnel, les bénévoles de la Fédération de Chasse des Vosges pour leur travail et la bonne gestion de la chasse dans notre beau département. Merci à vous. »

Le Président passe la parole à M. Laurent MARCOS, Directeur Départemental des Territoires.

M. Laurent MARCOS remercie le Président et salue toutes les personnalités présentes.

« Je souhaite, tout d'abord, vous remercier pour cette invitation à votre Assemblée Générale et à cette exposition de trophées. Je dois dire que c'est impressionnant, intéressant, et ça permet véritablement de mettre en valeur les modes de gestion qui sont pratiqués dans le Département.

Je vous prie d'excuser Madame la Préfète qui est retenue et qui n'a pas pu être présente et c'est donc moi qui ai le plaisir de la représenter ce matin.

Je souhaiterais, tout d'abord, souligner l'importance de la Chasse au niveau sociétal, économique et environnemental. Bien entendu, les chasseurs participent aux grands équilibres et ça a été dit et rappelé ce matin.

Je voudrais également souligner qu'ils sont nombreux à être engagés, bénévolement, au service de la sauvegarde de la biodiversité de l'entretien du territoire, en particulier en milieu rural, et à d'autres actions socio-culturelles très importantes, cela a été très largement évoqué et mis en valeur ce matin lors de vos travaux et c'est très bien ainsi, la chasse joue également un rôle économique important.

Voilà donc, au travers de ce préambule, il me paraissait vraiment utile de rappeler qu'il est nécessaire de percevoir toutes ces dimensions de cette activité de loisirs.

Je souhaiterais, maintenant, souligner quelques points importants sans surprise, tel que l'enjeu de sécurité et insister sur ce point.

Je sais que c'est une priorité, bien sûr, de tous les instants et qu'elle est pleinement gérée par la Fédération. Il est vraiment primordial de maintenir un haut niveau de sécurité lors des actions de chasse pour prévenir tout accident, je sais que la Fédération Départementale est active en la matière en responsabilisant chaque chasseur au travers de toutes les actions qui sont menées, bien sûr le rappel des consignes de sécurité, le respect, la formation décennale obligatoire de tous les chasseurs à la sécurité qui a été rappelée ce matin, et puis, bien sûr, le dialogue, la concertation, l'information entre les chasseurs et les différents usagers de la nature, constituent aussi un levier important qu'il convient de mobiliser.

Je souhaiterais également, bien sûr, dire un mot sur l'enjeu de réduction et de maîtrise durable, des dégâts agricoles.

C'est bien sûr une priorité pour l'État, la baisse et la maîtrise durable des dégâts agricoles sont essentielles, Monsieur le Président et puis Monsieur HAMMER l'ont également rappelé, les versements des indemnités de l'État sont subordonnés à une baisse durable des dégâts par rapport à l'année de référence 2019 donc ça a été dit l'état a versé 588 958 € en 2023 et prévoit de verser 469 245 € en 2024 à la Fédération des Vosges donc c'est un effort qui est important.

Moi, je souhaite souligner que la situation a évolué globalement positivement depuis plusieurs années dans ce département, 2200 ha de dégâts en 2019, 663 en 2023, donc c'est bien sûr grâce à vos efforts que les populations de sanglier ont baissé depuis cette date, effort qu'il convient de poursuivre dans la durée.

Alors, bien sûr, la situation a globalement évolué positivement, je viens de le dire, il convient quand même d'avoir à l'esprit que localement des difficultés liées aux dégâts peuvent subsister, subsistent et doivent retenir toute notre attention et appeler des actions locales de régulation, parce que ces dégâts peuvent mettre en difficulté sérieusement les exploitations agricoles qui sont concernées.

Je voudrais dire qu'il y a un travail important qui a été mené dans le département entre l'État, les chasseurs et la profession agricole pour renforcer le dialogue et réduire les dégâts, je crois qu'il porte ses fruits avec des relations qui sont désormais plus apaisées, plus sereines, plus fluides, cela a été souligné par votre Président, et puis, une feuille de route concrète, qui a été construite collectivement et qui est mise en œuvre localement et alimentée également par les travaux qui sont menés au niveau national par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires pour mettre en œuvre les accords concernant les dégâts de gibier qui ont été conclus entre la Fédération Nationale Des Chasseurs, la profession agricole et l'État.

Cela se traduit concrètement, localement, par la mise en œuvre de la boîte à outils issue des accords nationaux comme cela a été évoqué tout à l'heure, avec notamment la prolongation de la chasse au sanglier jusqu'à fin mai pour protéger les semis.

Donc, je vous invite évidemment, à utiliser pleinement cette possibilité. Nous avons convenu également en CDCFS, il y a quelques jours, de valider la possibilité de pouvoir chasser en période de récolte au voisinage des parcelles, bien sûr dans des conditions à respecter, depuis un poste en hauteur qui permet un tir fichant, donc c'est une possibilité intéressante, mais qui soulève, bien sûr, des enjeux de sécurité importants que chacun mesure ici et donc, un travail préalable sur cet aspect sera à conduire, bien sûr, avant que ces modalités soient mise en œuvre de manière concrète.

Nous avons aussi, régulièrement, des discussions avec Monsieur TISSIER sur la possibilité de mettre en œuvre de l'appâtage, du kirrung pour des régulations locales de population dans des secteurs difficiles à chasser.

Ce levier n'est pas encore mobilisable puisqu'il nécessite une loi, mais les discussions sont en cours au niveau national et puis je voudrais citer des actions de connaissances, notamment de partage de données cartographiques sur les dégâts sur les niveaux de réalisation qui concourent, je crois, à un dialogue plus transparent, plus constructif entre l'État, les chasseurs et la profession agricole.

Et puis, nous mobilisons localement nos leviers locaux, et donc notamment, je rappelle que Madame la Préfète a validé un nouvel arrêté permanent pour les louvetiers jusqu'à fin mai. L'enjeu étant de gagner en rapidité d'intervention des louvetiers pour se projeter sur le

terrain et réguler des populations en cas de dégâts si les chasseurs n'agissent pas ou pas suffisamment pour limiter ces dégâts agricoles.

J'en profite pour saluer, d'ailleurs, l'action des 25 lieutenants de louveterie qui ont fait la saison dernière plus d'une centaine de sorties, tué 37 sangliers, c'est une tâche qui est difficile dans des conditions souvent complexes et il leur est également demandé de dialoguer sur le terrain, de prévenir bien sûr les agriculteurs et les chasseurs avant leurs interventions et de les associer aux actions de régulation s'ils le souhaitent toujours dans un souci de transparence.

L'enjeu, c'est véritablement de responsabiliser chacun et d'arriver à construire et à maintenir une relation de confiance, fondée sur la transparence et le dialogue.

Évidemment, je précise que si des actions d'effarouchement étaient constatées avant l'intervention des louvetiers, l'État serait amené à en tirer toutes les conséquences.

Je souligne également les actions de contrôle qui sont menées, notamment sur l'agrainage, par l'OFB, l'ONF et les agents de développement de la Fédération des Chasseurs. Ils ont été évoqués tout à l'heure, donc l'idée c'est bien sûr de vérifier le respect des dispositions du Schéma et des verbalisations ont été réalisées. Donc, là aussi, l'État compte sur chacun d'entre vous pour respecter les dispositions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique qui pose un cadre, un équilibre et qui est indispensable de préserver.

J'en profite également pour insister sur la nécessité d'utilisation, par les agriculteurs, de l'outil qui a été développé par la Chambre d'Agriculture qui permet de signaler les dégâts en temps réel depuis un smartphone, ce qui permet aux chasseurs de réagir rapidement pour augmenter la pression de chasse et éviter la propagation des dégâts et permet aussi aux louvetiers, le cas échéant, d'intervenir en complément ou en relais.

Je crois véritablement que c'est la mobilisation combinée de l'ensemble de ces leviers qui permettra de progresser collectivement et de réduire durablement les dégâts.

Je sais que le Président TISSIER, pour en parler régulièrement avec lui, est très attentif à ce sujet et se montre d'ailleurs réactif, lorsque des difficultés lui sont signalées localement. J'en profite pour le remercier ici.

Je souhaite évoquer aussi devant vous, l'enjeu de conciliation avec le renouvellement forestier, conciliation de la chasse avec le renouvellement forestier et, vous le savez, la forêt est vraiment essentielle avec ses fonctions économiques de production de matières premières, son rôle en matière de biodiversité de gestion du cycle de l'eau, ses fonctions paysagères sociales, mais aussi sa fonction de carbone et la forêt constitue un élément important dans l'équation de la neutralité carbone à horizon 2050 qui est fixé par la stratégie nationale Bas carbone, on peut avoir l'impression que la forêt qui nous entoure est immuable mais, vous le savez, et les confronter à des défis très importants tels le réchauffement climatique et son lot de sécheresse, d'incendies, des hordes d'insectes ravageurs qui fragilisent les arbres, induisent des dépérissements très importants et la pression du gibier constituent aussi un obstacle à la régénération lorsqu'elle est trop forte.

Le plan de relance vosgien, le plan de relance forestier est en cours de déploiement en particulier dans les Vosges, où, au 1er janvier, ce sont plus de 230 dossiers qui sont en cours pour plus de 1100 ha de forêt, un montant d'investissement de 7,5 millions d'euros, un montant d'aide de 6 millions d'euros.

Le dispositif France 2030 s'inscrit dans la continuité de ce plan de relance forestier et le Gouvernement vient d'annoncer la création d'un fond pérenne pour prendre le relais dans la durée et financer le reboisement. L'État a l'ambition de replanter 1 milliard d'arbres d'ici la fin de la décennie. Actuellement, l'État a pris l'engagement de financer la capacité de replanter 140 millions d'arbres au cours de ce mandat et, pour que cette action au long cours réussisse, bien sûr, plusieurs conditions sont à remplir, bien sûr la production de plants, la présence d'entreprise de travaux, la mobilisation de tous les propriétaires pour que ça fonctionne mais aussi il faudra que la pression du gibier soit soutenable et c'est tout particulièrement vrai, ça a été évoqué aussi tout à l'heure, dans les parcelles de reboisement ou de régénération où il est indispensable d'augmenter les prélèvements, au moins pendant les quelques années qui suivent les plantations, le temps que les plants aient grandi suffisamment pour être hors de portée de la dent du gibier et c'est aussi le cas, ça a été également cité, je l'ai entendu, dans les zones à enjeux qui sont définies dans le plan régional forêt bois où il faut être particulièrement attentif. Il convient donc, plus que jamais, de gérer les attributions et les réalisations dans cette logique de juste équilibre.

On peut également évoquer la mise en œuvre localement de l'accord national entre la FNC et l'ONF qui constituera un chantier important de cette année.

Pour finir, je voudrais enfin saluer les actions environnementales qui sont menées par la Fédération, qui ont été mises en valeur ce matin à juste titre, la plantation de haies en partenariat avec le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture chez des agriculteurs, des particuliers, des collectivités, j'ai bien noté que 100 kms de linéaire ont déjà été plantés, que le 100000ème arbre a été planté cette année, il y a quelques semaines ainsi que les actions de sensibilisation à l'environnement, notamment auprès des publics scolaires des jeunes générations dont les actions de ramassage des déchets dans le cadre de la démarche nationale « J'aime la nature propre ».

J'ai noté que 91 m³ de déchets avait été collectés dans les Vosges, ces actions sont positives et méritent d'être soulignées.

Je vous remercie, au nom de la Préfète, pour l'ensemble de ces actions.

J'ai bien noté d'ailleurs que cette opération nationale « J'aime la nature propre » sera reconduite l'année prochaine et j'espère, les années suivantes. En tout cas, c'est une très belle action.

Voilà, je voudrais vous remercier pour votre attention et vous souhaiter une belle saison de chasse à venir. »

Le Président passe la parole au Président de la Fédération Régionale, M. Jacky DESBROSSE.

M. Jacky DESBROSSE remercie le Président.

« Mesdames, Messieurs, plus l'Assemblée avance et plus la précision des rapports fait que l'orateur a de plus en plus de mal à éviter les redondances donc je vais essayer d'être concis là-dessus.

Alors d'abord, féliciter Frédéric, ses collègues, son Directeur et ses services pour la qualité, la précision entre ses rapports et son travail. J'espère que le fruit du vote sera à la hauteur de ses attentes, on verra ça dans quelques mois. A revenir sur la Région, donc l'engagement des chasseurs au niveau Régional est de plus en plus marqué sur le plan politique à deux titres, mon ami et collègue Patrick MASSENET qui siège au Conseil Economique et Environnemental Régional et moi aussi qui siège en tant que Conseiller Régional, qui suit Vice-Président de la Commission Environnement et maintenant, depuis peu, Délégué Régional aux haies, j'en parlerai un petit peu tout à l'heure.

Nous pouvons dire que notre Fédération Régionale Des Chasseurs est pleinement opérationnelle. La Fédération des Vosges, par nos liens historiques avec les anciens camarades élus, a toujours été porteurs de cette structure là et aujourd'hui on a rallié tous nos collègues.

Cet étage est parfois un petit peu méconnu de la part des chasseurs et au niveau du terrain mais les développements de la loi Nôtre et le transfert d'un certain nombre de compétences au niveau régional font que les chasseurs ne pouvaient pas être absents de cette strate pour diriger à la chasse. Alors évidemment tout cela est cadré et sans rentrer dans les détails, on a un exemple parfait avec la déclinaison des accords avec le monde agricole et du décret qui est paru à la fin décembre et qui donne un certain nombre de cadre et puis de l'accord ONF.

Cette semaine, on a eu deux réunions régionales importantes. Notre région a été coupée en deux pour échanger avec les collègues présidents et les cadres de l'ONF sur le sujet de l'accord ONF/FNC. On voit dans ce type de réunion une évolution notoire, alors bien sûr tout n'est pas simple et je ne vais pas vous dire que c'est facile à gérer partout, ce n'est pas vrai mais on voit qu'il y a une évolution et une prise en compte d'éléments qui sont incontestables. Cela a été rapporté il y a quelques instants par Monsieur MARCOS sur les problématiques du réchauffement climatique et de l'état sanitaire de la forêt qui le subit d'une manière très forte. On voit qu'il fallait absolument sortir d'une période où on était plutôt dans une relation très souvent conflictuelle, pour aller vers une relation partenariale ; bien sûr, il y a encore des endroits où c'est compliqué mais je pense que c'est possible. Je pense aussi qu'il faut sortir, et ça je le combats depuis longtemps, d'un discours alarmiste en disant que rien ne va, que la situation est catastrophique d'une manière générale, ce n'est pas vrai !

Il y a aujourd'hui effectivement des points sensibles, dont le cadre du PRFB, le plan Régional de la Forêt du Bois, dans lequel je siège en tant que représentant des chasseurs à côté de mon collègue Daniel GREMILLET excusé aujourd'hui, qui représente Franck LEROY.

On est bien sûr chacun à notre place ce jour-là et on voit que, dans ce cadre-là, on a des zones à enjeux, ces mêmes enjeux qui doivent évoluer. Les zones à enjeux ne sont pas des zones immuables et qui vont être appelées, et notamment avec les propos précédents, à évoluer puisqu'il s'est passé beaucoup de choses au niveau du terrain et je pense que les chasseurs doivent accompagner cette démarche. On ne doit pas être là uniquement comme régulateur. Moi je suis chasseur et je suis un élément indispensable de la chaîne pour avoir un rôle de gestionnaire de la Faune Sauvage. A ce sujet, je tiens et je l'ai rappelé dans pas mal d'Assemblées, que les critères d'évaluation de la pression de la faune sur la forêt, ce sont les ICE (indice de changement écologique) que vous avez évoqué tout à l'heure et dans lesquels vous êtes bien sûr acteurs. On va être la première région de France à avoir un poste piloté par l'OFB. J'ai sollicité Xavier MORVAN et Olivier THIBAUT de l'OFB, qui est l'organisme garant de la méthode scientifique. C'est bien l'OFB, à l'époque l'ONCFS, qui connaissait particulièrement cette approche puisque j'étais Président de la Commission Technique de l'ONCFS et on a mis en place, lors d'un colloque qui fait date, la technique des ICE. Donc, aujourd'hui, on va avoir une personne référente qui va travailler avec les équipes scientifiques de Marine PELLERIN de l'OFB. Vous continuerez à faire des comptages, à mesurer la dynamique de population, les forestiers continueront avec les chasseurs qui le souhaitent à mesurer l'indice de consommation. A ce titre, avec mes collègues des départements du Grand Est, nous avons pris attache avec le Lycée de Mirecourt et nous avons envoyé tous nos techniciens en formation forestière pour faciliter les dialogues et pour avoir des échanges qui soit beaucoup plus riches.

Donc, vous voyez, on est vraiment opérationnels sur ce dossier là au même titre que, ça a été rappelé tout à l'heure, la Fédération Régionale pilote l'ensemble du dossier Eco-contribution. Au niveau national, il n'y en a pas beaucoup qui utilise intégralement leur enveloppe. Pour nous au niveau Grand Est, on utilise totalement notre enveloppe de 1 300 000 € parce que Bruno HECKENBENER, notre Directeur avec son équipe, pilote vraiment ce dossier là et revient vers les Directeurs et les Fédérations pour aider et accompagner des dossiers, un sans-faute, c'est quand même intéressant de le signaler.

Je terminerai sur le sujet des haies. La Haie c'est un vrai sujet alors même dans un département très forestier comme les Vosges, c'est un besoin environnemental puisque ça contribue notamment la problématique du réchauffement climatique que plus personne ne conteste, c'est un sujet important. Dans le Grand Est on a planté plus de 1000 kilomètres de haie depuis le début de notre mandat. Frédéric l'a mis en avant avec l'inauguration de la plantation du 100 000ème arbre dans les Vosges, où je ne pouvais malheureusement pas venir. On s'est donné comme ambition d'accompagner le plan de l'État. Il y a encore des choses à caler parce que c'est compliqué, on est quand même une grosse machine et il ne faut pas qu'on se loupe, on a un objectif qui est de 4000 kilomètres de plantation dans le Grand Est d'ici à 2030. Avec un objectif de planter 70 % de végétal local, c'est quelque chose sur lequel on est vigilant parce que faudrait pas qu'un jour les générations futures disent « bah dis donc les anciens, là vous avez planter mais vous nous avez ramené des espèces invasives exogènes », ça ferait un peu désordre. Donc voilà, pour vous dire que c'est important, ça ne concerne pas que les élus, pas que les Présidents et les structures de Fédération, ça concerne tout le monde, il faut que tout le monde se mobilise à trouver les volontaires à enclencher cette dynamique.

Pour conclure, vous avez vu que les choses changent niveau sociétal, ça a été évoqué tout à l'heure, la problématique du réchauffement climatique, le positionnement de la chasse, avec mon ami Jean Pierre on partage cette passion depuis longtemps. La chasse doit être technique, si nous montrons nos compétences d'une manière plus forte, aujourd'hui au niveau Grand Est on a un positionnement qui a beaucoup changé. D'ailleurs, l'étude de la Fédération Nationale l'a montré là-dessus, le positionnement sociétal évolue positivement puisque la dernière enquête montre que 65 % de la population n'est pas un ennemi de la chasse c'est important et puis Frédéric a montré et l'a mis en avant, le fait de travailler ensemble avec tous les partenaires même si parfois ça peut être un peu rugueux, et ben je pense que c'est comme ça qu'on y arrivera. Vive la chasse dans les Vosges. »

Le Président passe la parole à M. Gabriel HOUOT pour qu'il présente son association.

« Merci Monsieur le Président de me laisser la parole, je me présente, Gabriel HOUOT, j'ai 31 ans, je chasse depuis une bonne dizaine d'années déjà et, je suis le nouveau Président de l'Association des Jeunes et Nouveaux Chasseurs des Vosges.

L'Association a été mise en sommeil à la suite de l'épisode du COVID, donc tout naturellement la Fédération Départementale a convoqué l'ensemble des jeunes chasseurs du département pour relancer l'Association car l'ancienne Présidente avait démissionné.

Nous nous sommes donc réunis le 26 janvier dernier pour l'élection des membres du bureau et du Conseil d'Administration et nous avons fait une seconde Assemblée Générale extraordinaire pour mettre en place la ligne de conduite et les différentes activités que nous proposerons pendant les trois prochaines années.

A l'heure actuelle, nous disposons de plusieurs partenariats avec différentes armureries du secteur dont l'armurerie Beaurepaire de Bulgnéville, l'armurerie Weber de Charmes, Chasse Addict de Chavelot et l'armurerie Barras de Vittel et nous avons également un partenariat avec Décathlon Épinal.

Pour ce qui est des activités, elles se tiendront tout au long de l'année dont : ball-trap, sanglier courant, ciné-tir. Nous serons également présents sur les gros événements comme l'exposition départementale des trophées de cerfs, mais aussi les événements nationaux comme le Game-Fair et le Salon de la Chasse à Rambouillet.

Pour la suite des événements, nous tenons ce weekend un stand avec un concours de simulateur de tir qui est mis en place et où il y a deux places pour le Game-Fair à gagner, ainsi qu'un week-end de chasse à Pierre Percée en collaboration avec l'Association des Jeunes Chasseurs du 54.

Voilà, si vous avez des questions, n'hésitez pas à venir sur notre stand et je vous souhaite une bonne saison 2024 2025. Merci »

Monsieur le Président remercie les personnalités présentes, annonce le résultat des votes et clôt l'Assemblée Générale.

Le Président,



Le Secrétaire,

A handwritten signature in black ink.